

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 mars 2017

	Page
1. Appel.....	208
2. Approbation de l'ordre du jour.....	208
3. Approbation du PV du 2 février 2017.....	209
4. Démissions.....	209
5. Assermentations.....	210
6. Communications du Président.....	211
7. Communications de la Municipalité.....	213
8. Nomination d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission de gestion.....	213
9. Préavis n° PR16.36PR concernant la demande d'un crédit d'investissement de CHF 930'000.- pour financer la part communale des travaux relatifs aux mesures de protection contre les crues et de la renaturation de la Thielle. Rapporteur : M. Roland VILLARD.....	213
10. Préavis n° PR16.40PR concernant demande de crédit d'investissement de CHF 1'716'000 pour le renouvellement des réseaux d'énergie et une demande de crédit d'investissement de CHF 1'795'000.- pour la réfection des chaussées et canalisations relatives aux secteurs d'intervention du Service des énergies. Rapporteuse : Mme Claire-Lise RICHARD remplaçant M. Sylvain PITTET.....	215
11. Pétition concernant la démolition du théâtre du Petit Globe déposée le 2 février 2017. Rapporteur : M. Johann GILLIÉRON, Président de la Commission des pétitions.....	217
12. Propositions individuelles et interpellations.....	222
12.1 Une Question de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD (Orientation stratégique et développement future d'Y-Parc SA).....	222
12.2 Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Encadrement des élèves aux devoirs surveillés).....	226
12.3 Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD (Bien-fondé des chaufferettes).....	227
12.4 Une Question de M. le Conseiller Nicolas DURUSSEL (Deal de rue).....	228
12.5 Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Règlement de police).....	230
12.6 Une Question de Mme la Conseillère Hélène PERCEVAL (Panneau informatif mises à l'enquête STE).....	232
12.7 Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (PR16.22PR Plan Directeur Sports: travaux interrompus de la commission).....	233
12.8 Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Budget/Comptes PNV à la Commission sécuritaire).....	234
12.9 Une Interpellation de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN (Modification de la Loi sur la nationalité).....	234
12.10 Un Postulat de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Pour un vrai débat sur l'avenir du Petit Globe).....	237

12.11 Un Vœu de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Mesures pour régler le deal de rue: entretien avec le Conseil d'Etat le 28.03.2017)	238
Réponses de la Municipalité	239
de M. le Municipal Marc-André BURKHARD à M. le Conseiller Christian GIROUD Question du 2 février 2017 concernant la pollution atmosphérique	239
de Mme la Municipale Gloria CAPT à M. le Conseiller Pierre HUNKELER Question du 2 février 2017 concernant l'aérodrome	242

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 2 mars 2017

Présidence

Monsieur Stéphane BALET, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,
Et pour ce soir, chers élèves du gymnase d'Yverdon, à qui je souhaite la bienvenue,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire adjointe Anne LEUENBERGER de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Aude BRIAND, Claude-Anne JAQUIER, Marisa PARDO, Pierrette ROULET-GRIN, Fanny SPICHIGER, Robin DELISLE, Zamir DUSHAJ, Jean-Louis KLAUS, Brian OOSTERHOFF, Sylvain PITTET et Yves VUAGNIAUX.

Membres absents :

Mmes et M. les Conseillers : Colette CRETENAND, Claire MONZIES et Nuri HAJDARI.

Membres présents	86
Membres excusés	11
Membres absents	3
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

Modification de l'ordre du jour

J'ai une modification de l'ordre du jour.

Par courriel du 28 février dernier, le groupe UDC nous a informés de la démission de M. Ruben RAMCHURN comme membre suppléant de la Commission de gestion pour être ensuite proposé comme membre de ladite commission.

D'où ma proposition d'ajouter « et d'un membre suppléant » au point 8 de notre ordre jour qui sera libellé ainsi :

8. Nomination d'un membre et d'un membre suppléant à la Commission de gestion.

La discussion est ouverte sur cette proposition de modification l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, nous votons.

Vote

L'ordre du jour tel que modifié de cette séance est approuvé à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU PV
DU 2 FÉVRIER 2017**

Tel que présenté, le procès-verbal **du 2 février 2017** n'appelle aucune remarque.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

4. DÉMISSIONS

En date du 6 février dernier, nous avons reçu le courrier suivant :

Monsieur le Président, chers collègues Conseillers,

C'est avec regret que je vous fais part de ma démission du Conseil communal effective au 3 février 2017.

En effet, suite à un important changement dans mes activités professionnelles, je n'arrive plus à assumer pleinement mon poste de Conseiller communal.

Je vous remercie pour les expériences riches vécues à vos côtés.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Nicolas BURNAND.

M. Nicolas BURNAND a accédé à ce Conseil le 5 février 2015.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement M. Nicolas BURNAND pour son engagement au sein de notre Conseil. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 6 février dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains et ce à partir du début mars 2017.

Pour des motifs purement personnels et qui n'ont absolument rien à voir avec un quelconque désaccord au sein de mon parti ou avec qui que ce soit d'autre par ailleurs, je ne me sens plus apte et capable d'assumer ma tâche au sein du législatif yverdonnois et préfère ainsi laisser ma place à une personne qui pourra s'engager pleinement.

Je garderai de ces quelques mois passés en votre compagnie d'excellents souvenirs et plus particulièrement des contacts constructifs avec des collègues Conseillers de tout bord politique qu'ils soient, notamment dans le cadre de la COGE.

Yverdon-les-Bains est une magnifique Ville qui va encore s'épanouir au cours de ces prochaines années, grâce à la compétence de chacune et chacun d'entre vous.

Merci à toutes et tous pour ces merveilleux moments passés au sein du Conseil et gardez à l'esprit que vous « œuvrez » pour le bien de notre Commune et que vous devez mettre de côté ces querelles droites/gauches.

Je profite également de remercier les membres de l'exécutif, ainsi que le Bureau du Conseil pour leur engagement, leur gentillesse et leur disponibilité.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Eric BAUDIN.

M. Eric BAUDIN a accédé à ce Conseil le 1^{er} octobre 2015. Il était membre de la Commission de

gestion depuis le 1^{er} juillet 2016.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement M. Eric BAUDIN pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses diverses commissions. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 20 février dernier, nous avons reçu le courrier suivant :

Madame, Monsieur,

Je vous écris suite à votre courrier du 22 décembre 2016, m'avertissant de mes absences aux dernières séances du Conseil communal, et pour lesquelles je tiens à m'excuser formellement.

J'occupe actuellement un poste d'ASSC dans un EMS à 50% et je poursuis des études d'infirmière en emploi à 50%, à la Haute école de Santé (HES), au CHUV, qui me demandent beaucoup d'investissement, en termes de temps d'étude. En parallèle, je suis membre de l'association des ASSC du Canton de Vaud, au sein de laquelle j'occupe un poste de secrétaire.

Malgré plusieurs tentatives pour gérer au mieux mes activités professionnelles et personnelles, force est de constater que mes divers engagements ne me laissent pas assez de temps pour me consacrer au poste de Conseillère communale. C'est pourquoi, je souhaiterais me retirer pour ce poste et laisser ma place à qui de droit.

Je tiens à conserver mon engagement politique, mais je m'aperçois à regret que je ne suis pour l'instant pas en mesure d'assumer le rôle pour lequel j'ai été élue.

Je tenais à sincèrement remercier toute l'équipe pour leur soutien et je vous souhaite pleins de succès dans vos projets.

Je vous remercie d'avance de votre compréhension.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Fereshta TOBISH.

Mme Fereshta TOBISH a été assermentée le 25 juin 2016.

Au nom du Conseil communal, je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

5. ASSERMENTATIONS

*Dépôt de la liste
complémentaire UDC*

Dans sa séance du jeudi 23 février 2017, le Bureau électoral a pris acte du dépôt de la liste complémentaire de la liste Parti Union Démocratique du Centre Yverdon-les-Bains pour la législature 2016-2021 au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Conformément aux articles 67 et 82 de la LEDP, les signataires de la liste déposée pour l'élection du 28 février 2016 déclarent déposer les candidatures suivantes :

01. Madame Maude TÜLLER, née en 1998, carrossière-peintre
02. Monsieur Christophe PIDOUX, né en 1985, logisticien
03. Madame Bahija RANDIN, née en 1960, aide-infirmière

Les démissions de Mme Fereshta TOBISH, MM. Eric BAUDIN et Nicolas BURNAND laissent le Conseil communal avec trois sièges vacants.

Mme Karin GRIN, première des viennent-ensuite de la liste du Parti Libéral-Radical et Centre Droite, a renoncé à siéger au Conseil communal. M. Sébastien POMILIO LEUTHOLD, second sur cette même liste, né en 1965 et domicilié à la rue du 24 janvier 9 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Nicolas BURNAND.

M. Peter ARNABOLDI, premier des viennent-ensuite de la liste du Parti Socialiste yverdonnois, né en 1957 et domicilié à la rue de Neuchâtel 34 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Fereshta TOBISH.

Mme Maude TÜLLER, première de la liste complémentaire de la liste du Parti Union Démocratique du Centre Yverdon-les-Bains, né en 1998 et domiciliée au Quai de la Thièle 23H à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Eric BAUDIN.

Je prie Mme Maude TÜLLER, MM. Peter ARNABOLDI et Sébastien POMILIO LEUTHOLD de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

Mme Maude TÜLLER, MM. Peter ARNABOLDI et Sébastien POMILIO LEUTHOLD, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par M. le Président Stéphane BALET.

Mme Maude TÜLLER : « Je le promets »

M. Peter ARNABOLDI : « Je le promets »

M. Sébastien POMILIO LEUTHOLD : « Je le promets »

Mme la Conseillère, MM. les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez, comme moi, une expérience passionnante et enrichissante.

Par l'entremise de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire de notre règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance et je prie l'assemblée de se rasseoir.

6. **COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT**

Alors avant de démarrer les communications, je tiens juste à vous signaler qu'on m'a glissé à l'oreille quand je suis arrivé que ce serait bien quand vous prenez la parole de bien tenir le micro, enfin de le tenir correctement assez près sous le menton, parce que semble-t-il certains téléspectateurs comprennent mal certains conseillers.

Voilà, je vous ai transmis la communication.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Courrier de Maxtv

En date du 15 février dernier, j'ai reçu un courrier de Maxtv souhaitant connaître l'avis des Conseillers communaux au sujet d'un soutien financier et d'un partenariat avec leur chaîne pour la diffusion des séances du Conseil communal.

Dans sa séance du 20 février dernier, le Bureau en a pris connaissance. La diffusion des séances du Conseil communal étant de compétence municipale, il a décidé que les membres du Bureau relaieraient cette information au sein de leur groupe politique. Libre à eux ensuite d'intervenir aux propositions individuelles afin d'interpeller la Municipalité à ce sujet.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Courrier de M. xxx XXX

En date du 16 février dernier, j'ai reçu un courrier de M. xxx XXX relatant ses doléances au sujet des données figurant au procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 juillet 2005 lorsque la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains a été accordée à sa famille.

Dans sa séance du 20 février, le Bureau a pris acte de cette lettre. Une réponse lui a été adressée en expliquant que les procès-verbaux des séances du Conseil communal sont des documents publics. En l'occurrence, le procès-verbal cité ne contient pas de données personnelles, il ne sera donc pas modifié.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de
M. Pascal BLUM*

En date du 20 février dernier, j'ai reçu en copie pour information la lettre de M. Pascal BLUM qu'il a adressée à M. Johann GILLIÉRON, Président de Commission des pétitions, relayant ses considérations quant aux explications données durant l'audition et sa perplexité sur la manière dont la Municipalité a géré cette affaire.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Dépôt d'une pétition
Association
Isles/Valentin-Sud*

Le 1^{er} mars 2017, M. Hubert SCIBOZ, représentant l'association Isles/Valentin-Sud, m'a remis une pétition munie de 851 signatures, intitulée « Maitrisons le trafic dans nos quartiers ! » qui demande que toutes les rues principales et secondaires accédant à la route de contournement (avenue des Trois Lacs) soient considérées comme voies de desserte limitées à 30 km/h avec les aménagements adéquats.

Le Bureau en prendra acte lors de sa prochaine séance et lui donnera la suite qu'il convient.

Ces quatre courriers sont disponibles auprès de notre secrétariat pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès du papa de Mme la Conseillère Mireille MATHYS.

Mme la Conseillère, chère famille, au nom du Conseil communal, je vous adresse mes plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD
- Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN
- Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD
- Une Question de M. le Conseiller Nicolas DURUSSEL
- Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE
- Une Question de Mme la Conseillère Hélène PERCEVAL
- Deux Questions de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN
- Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS

7. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, M. le Président.

8. NOMINATION D'UN
MEMBRE ET D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT
À LA COMMISSION DE
GESTION

M. le Président Stéphane BALET :

Suite à la démission de M. Eric BAUDIN du Conseil communal et à la démission de M. Ruben RAMCHURN en qualité de membre suppléant, la Commission de gestion se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre et un siège comme membre suppléant.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Le groupe UDC a le plaisir de vous proposer comme membre suppléante de la Commission de gestion Mme Aude BRIAND et comme membre de la Commission de gestion M. Ruben RAMCHURN.

M. le Président Stéphane BALET :

Merci M. le Conseiller.

Y-a-t-il d'autres propositions de la salle ? Cela ne semble pas être le cas.

Conformément à l'article 11 de la Loi sur les communes, je vous propose une élection tacite puisqu'il y a deux candidats pour deux postes à repourvoir, si vous n'avez évidemment pas d'objection à cette manière de procéder ? Cela ne semble pas être le cas.

Résultat

Donc, considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, **M. le Conseiller Ruben RAMCHURN est nommé membre de la commission et Mme la Conseillère Aude BRIAND est nommée membre suppléante, tous deux de la Commission de gestion.**

Mme la Conseillère, M. le Conseiller, je vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette Commission de surveillance.

9. PRÉAVIS
N° PR16.36PR

CONCERNANT LA DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 930'000.- POUR FINANCER LA PART COMMUNALE DES TRAVAUX RELATIFS AUX MESURES DE PROTECTION CONTRE LES CRUES ET DE LA RENATURATION DE LA THIELLE.

RAPPORTEUR : M. ROLAND VILLARD

*Composition de la
commission*

Mmes et MM. les Conseillers Marie-Christine BERNEY, Catherine CHEVALLEY, Marceline MILLIOUD, Denis GONIN, Nuri HAJDARI, Jacques LEVAILLANT et Roland VILLARD.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Roland VILLARD ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Stéphane BALET :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 1 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 4</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 4 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.
	<u>M. le Conseiller Jacques LEVAILLANT :</u>
	Ma question s'adresse à la Municipalité.
	Concernant la compensation des terrains agricoles qui seront mangés par cet élargissement de la Thielle, nous avons entendu tout et son contraire.
	La Municipalité peut-elle nous donner quelques renseignements complémentaires ?
	<u>M. le Municipal Marc-André BURKHARD :</u>
	Dans le cadre de la procédure pour la légalisation des travaux de l'ECF, aucune demande n'a été formulée par le Service du développement territorial (SDT). Pour répondre aux préoccupations du Service de l'agriculture et de la viticulture, le projet intègre la valorisation qualitative des sols de la parcelle n° 842 par la mise à disposition des excédents de terre de bonne qualité.
	Par ailleurs, l'ECF soutient les mesures de drainage des parcelles n° 842 et n° 867 en prenant en charge les études. D'une manière générale, le projet participe à la protection des zones agricoles en empêchant l'exfiltration des eaux de la Thielle sur les terrains riverains, en majorité, agricoles. À noter qu'un essai pilote, halte pour limicoles, est également soutenu par l'ECF, en collaboration avec les divers services de l'Etat, afin de combiner des mesures pour l'avifaune et une exploitation des terres intensives.
	<u>M. le Président Stéphane BALET :</u>
	La discussion est toujours ouverte.
	La parole n'est plus demandée, nous votons.
Vote	Le PR16.36PR est accepté à l'unanimité.
	Le Président remercie la commission pour son travail.
Décision du Conseil	Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à faire procéder à l'exécution des travaux relatifs aux mesures de protection contre les crues et de renaturation de la Thielle.
- Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 930'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 3 : La Municipalité est autorisée à vendre à l'Entreprise de correction fluviale de la Thielle le terrain nécessaire pour l'élargissement de l'espace cours d'eau de la Thielle.
- Article 4 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1470 « Renaturation de la Thielle » et amortie en 30 ans au plus.

10. PRÉAVIS
N° PR16.40PR

CONCERNANT DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'716'000 POUR LE RENOUELEMENT DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE ET UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'795'000.- POUR LA RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET CANALISATIONS RELATIVES AUX SECTEURS D'INTERVENTION DU SERVICE DES ÉNERGIES.

RAPPORTRICE : MME CLAIRE-LISE RICHARD REMPLAÇANT M. SYLVAIN PITTET

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Claire-Lise RICHARD, Mireille SCHOLDER, Emilienne WAGNIÈRE, Jean-David CHAPUIS, Brian OOSTERHOFF remplaçant Jean-Claude DYENS, Sylvain PITTET remplaçant Robin DELISLE et Marc NICODET.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Claire-Lise RICHARD ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Stéphane BALET :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 5

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 5 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 6

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 6 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur
l'ensemble du préavis

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

La Commission ayant émis un vœu, je me permets d'y répondre de la manière suivante :

La Municipalité est pleinement consciente de la problématique du renouvellement des réseaux et des objectifs que nous devrions viser dans ce contexte. Dans le même temps, et vous le savez tous, les moyens de la Commune ne sont pas infinis et il est évident qu'avec un point d'impôt par habitant à CHF 25 on ne peut pas faire toutes les choses qu'on voudrait, ou en tout cas que d'autres communes à CHF 50 par point d'impôt par habitant, peuvent se permettre.

Ceci étant, si vous lisez le plan des investissements au chiffre 8032, vous constaterez que pour les années 2018 et 2019, les sommes sont très nettement en hausse puisqu'on parle de 4,5 millions en 2018 et de 5 millions en 2019.

D'autre part, il faut prendre aussi en compte, et d'ailleurs la commission le fait, le fait que toute une série de projets sont faits dans des préavis à part, des préavis spécifiques, comme par exemple cette année, la rue du Midi, près de 800 mètres de réfection de différentes infrastructures du SEY, entre autres, avec STE. Tout ça pour dire qu'on progresse, on s'approche du but et que c'est bel et bien une préoccupation de la Municipalité de tendre vers ce taux de renouvellement idéal.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Vote

Le PR16.40PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre le programme de renouvellement des réseaux d'énergie prévu pour l'année 2017, en particulier dans les secteurs Montchoisi, Levant et Vignes.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 1'716'000 lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4051 « Renouvellement des réseaux 2017 » et amortie de la manière suivante :

- Fonds « renouvellement réseau eau » n° 928.1801 CHF 510'000.-
- Fonds « renouvellement réseau gaz » n° 928.1801.1 CH 385'000.-
- Fonds « renouvellement réseau électrique » n° 928.1801.2 CHF 721'000.-
- Eclairage public amorti en 20 ans au plus CHF 100'000.-

Article 4 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la réfection des chaussées et

canalisations relatives aux secteurs d'intervention du Service des énergies.

Article 5 : Un crédit d'investissement de CHF 1'795'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 6 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1464 « Epuraton eaux & réfection chaussée 2017 » et amortie de la manière suivante :

- | | |
|--|-----------------|
| • Fonds « d'épuration des eaux » n° 928.1405 | CHF 1'175'000.- |
| • Chaussée amorti en 30 ans au plus | CHF 620'000.- |

11. PÉTITION

**CONCERNANT LA DÉMOLITION DU THÉÂTRE DU PETIT GLOBE DÉPOSÉE LE 2 FÉVRIER 2017.
RAPPORTEUR : M. JOHANN GILLIÉRON, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des pétitions, M. Johann GILLIÉRON ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est ouverte sur le renvoi de cette pétition à la Municipalité.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport de la Commission des pétitions du Conseil communal relatif à la démolition du théâtre du Petit Globe.

Après avoir étudié les quelques arguments produits dans ce document, notre groupe vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de refuser les conclusions de ce rapport.

En effet, le principal motif de renvoi de cette pétition à la Municipalité est basé sur le fait que, je cite : « cet objet constitue un bien mobilier démontable qui relève de l'administration générale des biens communaux au sens de l'article 42 de la loi sur les communes ».

Nous n'avons pas l'intention d'intenter un procès au Président de la Commission des pétitions et mettre en cause sa bonne foi, ceci d'autant plus qu'il est doublement assermenté en qualité de notaire et de Conseiller communal. Mais, nous estimons qu'il a agi avec précipitation en comparant ce théâtre avec des objets de mobilier urbain tels que bancs publics ou jeux pour enfants.

En effet, après avoir étudié ce dossier nous constatons que :

- Dans le préavis 31 du 4 août 2006, signé par le Vice-syndic d'alors, M. Marc-André BURKHARD, la Municipalité sollicitait un crédit de CHF 510'000 pour l'achat et la reconstruction du Petit Globe.
- La Municipalité avait fait tout juste en s'assurant de la légalité de l'implantation et en procédant à une mise à l'enquête.
- Des fondations en béton ont été construites ainsi que des raccordements au réseau électrique, eaux claires et eaux usées.
- Le bâtiment a été inscrit au plan cadastral de la parcelle n° 2346, propriété de la Commune, et figure également au registre foncier. Je n'ai pas vérifié pour l'ECA, mais j'imagine qu'URBAT a certainement fait le nécessaire pour l'assurer à l'ECA.

À ce stade, chaque Conseiller présent dans cette salle peut se rendre compte que ce bâtiment,

*Discussion sur son renvoi
à la Municipalité*

oui ce bâtiment, n'a rien à voir avec du mobilier urbain. Il s'agit donc d'un bien immobilier.

D'ailleurs la Municipalité actuelle a mis à l'enquête sa démolition considérant qu'il s'agissait d'un bâtiment soumis aux mêmes règles que toutes les autres constructions situées sur notre territoire.

Ceci étant dit, nous ne pouvons souscrire à la conclusion du rapport qui renvoie cette démolition à la compétence municipale.

L'article 19, lettre I, du règlement de notre Conseil qui traite de nos attributions est formel, je me permets de vous le lire : Le Conseil délibère sur « les reconstructions d'immeubles et constructions nouvelles ainsi que la démolition des bâtiments faisant partie du patrimoine communal ».

Cette pétition, à laquelle nous nous devons de répondre, a été signée par plus de 1000 personnes et doit donc être traitée par notre Conseil.

Voilà pour la forme et la procédure, mais ce qui intéresse les pétitionnaires et la plupart d'entre nous c'est d'obtenir des explications sur le fond de cette décision municipale abrupte, qui vise à se séparer rapidement de ce théâtre.

Par respect pour les pétitionnaires et les citoyens yverdonnois qui nous ont élus, nous tous, Conseillers de droite et de gauche, devons assumer nos responsabilités.

Pardonnez-moi l'expression, mais en refilant la patate chaude à la Municipalité, qui a déjà pris sa décision, nous renoncerions délibérément à nos prérogatives.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste vous propose de rejeter les conclusions du rapport et renvoyer l'examen de cet objet à la Commission des pétitions qui devra traiter cette requête en examinant tous les paramètres permettant au Conseil communal de se prononcer en connaissance de cause, notamment :

- Les coûts réels d'une rénovation.
- Les aspects sécuritaires.
- Quelles démarches ont été entreprises pour la recherche de repreneurs yverdonnois ou régionaux actifs dans le domaine culturel, par exemple : école de cirque, école de théâtre, scène libre, etc. ?

Je tiens à préciser que le fait de rejeter aujourd'hui les conclusions du rapport ne préjuge en rien de la décision finale qui sera prise sur le maintien ou non de ce théâtre.

Ce soir, nous demandons simplement la possibilité de pouvoir tenir ultérieurement un débat digne, sur la base d'un rapport complet et dans le respect des règles démocratiques communales.

M. le Conseiller Paul-Arthur TREYVAUD :

Dans le droit fil de l'intervention de M. DALL'AGLIO, j'aimerais souligner tout d'abord qu'à Yverdon-les-Bains, l'offre culturelle est intéressante, remarquable et digne d'éloges. On peut toutefois regretter que la Municipalité ait choisi de supprimer l'un des théâtres de la Ville. La fermeture d'un théâtre, comme celle d'un cinéma ou d'un journal, est toujours une très mauvaise nouvelle. Surtout lorsque le théâtre en question est un théâtre élisabéthain, soit un théâtre très particulier, plutôt rare en Europe et dans le monde.

J'aurais donc privilégié un investissement dans la rénovation du bâtiment. On aurait même pu songer, au moment de la longue discussion sur l'œuvre d'art qui pourrait ponctuer la construction du collège des Rives, que l'on décidât que l'œuvre d'art, c'est la rénovation du Petit Globe. Cela impliquerait la pose d'une plaque sur le bâtiment du collège des Rives, mentionnant que l'œuvre

d'art se situe deux cents mètres plus loin, soit qu'il s'agit du Petit Globe lui-même. La localisation de l'œuvre d'art ne doit pas nécessairement être dans le bâtiment lui-même, les clochers sont très souvent maintenant placés à côté de l'église et non sur le toit.

Cela dit, ma question est la suivante : la Municipalité est-elle certaine que le bâtiment du Petit Globe n'est pas un immeuble au sens de la distinction entre les meubles et les immeubles ? Il s'agit d'un bâtiment mentionné dans Géoplanet. Sur l'extrait de cadastre, il figure de la même façon que les 26 autres bâtiments qui sont construits sur l'immense parcelle n° 2346.

La question est importante car s'il s'agit d'un immeuble, l'article 4, alinéa 1, chiffre 12, de la loi sur les communes oblige la Municipalité à soumettre la décision de la démolition au Conseil communal. Je me réfère aussi à l'article 19, pour moi lettre L, pour M. DALL'AGLIO lettre I, du règlement du Conseil.

Par ailleurs, au-delà de la question posée, il y a celle du respect du principe du parallélisme des formes. C'est le Conseil qui, il y a quelques années, a décidé de l'acquisition du bâtiment et cela devrait être lui qui, aujourd'hui, décide de sa cession ou de sa démolition.

Enfin se pose la question, moins formelle mais de fond, de la participation au débat. Il ne s'agit en effet pas tant de la démolition ou du déménagement d'un bâtiment que de la cessation de l'activité d'un théâtre soit d'un centre d'intérêt beaucoup plus large par son rayonnement que de la seule vente d'un bâtiment parmi tant d'autres. La mort d'un théâtre valait ou vaut une discussion au sein de ce Conseil.

Mme la Conseillère Marie-Christine BERNEY :

Faisant partie de la Commission des pétitions, j'ai pu mesurer par le biais du pétitionnaire et des 1300 signataires qu'il représentait la déception des Yverdonnois face au départ du Petit Globe. Les réseaux sociaux en ont aussi largement témoigné.

Lors de la tenue de la Commission des pétitions, dont je faisais partie, on nous a assuré que le Petit Globe était un bien mobilier et que dans ce cas, il relevait des compétences de la Municipalité. Le pétitionnaire, M. Pascal BLUM, a mis en doute cette interprétation en tenant pour sa part que le Petit Globe était un bâtiment immobilier et que dans ce cas son futur statut était du ressort du Conseil. Un second courrier de M. BLUM a été envoyé le 13 février que la Commission n'a reçu qu'hier soir, pour ma part je l'ai reçu ce matin. Pascal BLUM précise ses arguments notamment en ce qui concerne le registre foncier, la mise à l'enquête, arguments qui ont été repris par les personnes qui m'ont précédée.

Cette question est une question de spécialistes qu'il s'agira de trancher sur des bases sérieusement documentées. Peut-être même que les critères mobiliers - immobiliers ne sont pas déterminants pour savoir si c'est le Conseil ou la Municipalité qui va s'en occuper. Peut-être que j'ai été trop naïve au sein de cette Commission et vous m'en excuserez, peut-être partiellement, en raison de mes premiers six mois de noviciat dans ce Conseil. En ce qui me concerne, je n'enseigne pas le droit immobilier, mais par contre j'envoie mes élèves au théâtre, et si effectivement le devenir de ce Petit Globe est du ressort du Conseil, ou si ce Conseil décide d'ouvrir ce débat, je soutiendrai toutes propositions qui iront dans ce sens par respect envers les 1300 signataires de la pétition et de tous les passionnés du Petit Globe et des activités culturelles qui s'y tiennent.

M. le Conseiller Christian WEILER :

Je remarque, avec plaisir, que le Petit Globe suscite beaucoup plus d'intérêt aujourd'hui qu'auparavant, puisqu'effectivement il était quand même tombé dans une certaine inactivité. Et puis alors, si c'est un objet mobilier – immobilier, c'est effectivement un débat de spécialistes, moi je ne suis pas compétent en la matière.

Par contre, sur 1300 pétitionnaires, il faut quand même ajouter qu'il y a 300 Yverdonnois qui ont

signé. Ce n'est peut-être pas anodin non plus de le signaler.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Alors effectivement, nous n'allons pas entrer dans un débat de juristes même si je suis, à titre personnel, convaincu qu'il s'agit bien d'un projet immobilier et qu'il est indispensable que ce Conseil communal puisse avoir un débat sur l'avenir de ce théâtre, mais c'est surtout sur ce point qu'il me semble important d'insister.

Il s'agit de la politique culturelle, alors n'en déplaise à M. WEILER, la politique culturelle yverdonnoise n'est pas destinée uniquement aux Yverdonnois, mais à l'ensemble des acteurs de la région et du district ainsi qu'aux touristes. Et c'est un levier touristique extrêmement important et j'encourage d'ailleurs la Municipalité, et je sais qu'elle le fait, à développer encore la culture sur le territoire yverdonnois.

Nous sommes ici face à une attitude assez étonnante de la Commission des pétitions qui refuse le débat, qui refuse de discuter d'une décision de la Municipalité qui est quand même lourde de conséquences, qui est quand même relativement importante. Les Yverdonnois, n'en déplaise à certains, sont attachés à ce théâtre. Les Yverdonnois et les acteurs de la région sont attachés à ce théâtre, peut-être que la Municipalité l'est un peu moins.

Ce Conseil n'a pas eu l'occasion de débattre de l'opportunité d'investir certains montants qui nous ont été présentés par la Municipalité, mais qui sont par ailleurs contestés par d'autres, bref d'investir certains montants pour maintenir ce théâtre. Moi, je souhaite que cette pétition puisse être renvoyée en Commission. Si ce Conseil ne souhaite pas débattre à travers cette pétition de l'avenir de ce théâtre, nous trouverons d'autres moyens pour mettre cet objet à l'ordre du jour de ce Conseil.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Il est bon effectivement qu'un débat, si vous le souhaitez, ait lieu, quant à moi je suis un peu étonné de certaines remarques émises par une des membres du Conseil communal qui faisait partie de la Commission.

La Conseillère en question avait parfaitement le droit de poser d'autres questions et d'émettre d'autres doutes. Je constate juste que ce rapport-là a été entériné à l'unanimité. En l'occurrence, la discussion a eu lieu, oui elle a eu lieu au sein de la Commission, nous n'avons pas siégé une dizaine de minutes après avoir auditionné M. Pascal BLUM, le pétitionnaire. Nous en avons discuté tous, très librement d'ailleurs et je n'ai entendu aucune voix discordante, en l'occurrence sur la question uniquement de la compétence.

Donc j'estime que de venir après coup sur ce sujet-là, c'est au mieux de la maladresse, au pire de la malhonnêteté intellectuelle. Quant à moi, je n'ai rien contre, en l'occurrence à un débat ce soir devant le Conseil communal, et si ce débat vous souhaitez l'avoir, aucun problème, quant à moi, je reste persuadé de la nature de cet objet, à titre personnel.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

La Municipalité a, comme la Commission, traité cet objet, l'a débattu et a pris une position. On peut être pour ou contre, certes. Je ne sais pas si c'est maintenant qu'on va faire un débat ou plus tard, ou peut-être jamais, mais nous avons pris nos décisions en fonction de différents paramètres.

Différents paramètres qui d'ailleurs ont été aussi traités par ce Conseil communal dans le cadre du budget et du budget de fonctionnement du Petit Globe qui a donc été retiré. Le débat sur le secteur mobilier et immobilier, évidemment qu'on pourrait en faire un débat de spécialistes ce soir, on a nos appréciations, une des pistes pourrait être de voir la police d'assurance incendie si elle a une couverture mobilière ou immobilière, par exemple, plutôt que Google et ça pourrait être

une clé.

Mais néanmoins, ce Conseil a pu discuter, comme l'a dit M. le Président de la Commission, par le biais de tous les partis politiques en Commission et il vous appartient dans le fond maintenant de décider ce que vous voulez faire du travail de votre Commission. Soit vous reconnaissez le travail de votre Commission qui est composée de tous les acteurs des partis politiques et qui a débattu et qui est arrivée à la conclusion, à l'unanimité. Soit vous désavouez votre Commission in extenso et vous donnez des instructions différentes. Je vous laisse débattre.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

J'entends bien vos arguments, mais il ne s'agit pas ici de désavouer nos Commissaires.

Dans le cadre du groupe socialiste, nos deux représentants nous ont bien dit que, tout d'abord c'était leur premier exercice, la Commission des pétitions y siège pour la première fois en six mois. Et puis les Commissaires avaient peu de qualifications en la matière et c'est vrai qu'avoir un Président qui maîtrisait le sujet, ils l'ont dit eux-mêmes, ils n'avaient pas d'arguments à avancer contre ceux donnés par le Président de la Commission.

Donc, je crois qu'en disant ça, ils font amende honorable et je crois qu'il n'y a pas de honte à en débattre au sein des partis. Et c'est notre rôle ce soir de relayer de ces préoccupations et d'aller un peu plus à fond dans le sujet. Mais il ne s'agit en aucun cas de désavouer le travail de nos Commissaires.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur la pétition.

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Vote

Le renvoi de la pétition à la Municipalité est accepté par 42 voix pour, 34 contre et 7 abstentions.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Donc, effectivement, ce Conseil n'a pas souhaité débattre du fond du dossier, ce que nous regrettons vivement. Donc, nous allons lui donner l'occasion de débattre de ce dossier.

Je vous annonce le dépôt d'un postulat, que je déposerai et que je développerai tout à l'heure, que je demanderai de renvoyer à une commission ad hoc, qui traitera du dossier et qui sera invitée à se positionner sur la décision de la Municipalité et qui demandera à la Municipalité d'étudier la possibilité de revenir sur sa décision pour maintenir le Petit Globe et pour laisser une activité sur les Rives du Lac.

Donc, je développerai ce postulat, tout à l'heure, dans les divers.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Je souhaite aussi vous indiquer que là aussi à l'unanimité, la Commission a souhaité que le Conseil ait la confirmation de la Municipalité du déménagement effectif à Gimel du théâtre du Petit Globe et de tenir informé ledit Conseil sur l'étude en cours, selon ce qui nous a été annoncé il y a quelques semaines, sur l'animation des Rives du Lac en considérant que des activités supplémentaires peuvent parfaitement s'y implanter. Mais enfin, chacun a lu aussi ces deux vœux émis par la Commission à l'unanimité.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Alors, faisons juste un petit point sur le Petit Globe.

Effectivement, vous avez entendu, enfin vous avez lu dans la presse, que l'association qui s'intéresse au Petit Globe et qui s'appelle Shanju, a quelques difficultés à l'implanter puisqu'elle rencontre quelques problèmes avec le Service du développement territorial, qu'elle essaie de résoudre. On espère pour eux qu'ils vont arriver à implanter cette structure sur leur parcelle. S'agissant de l'aménagement du territoire, je pense qu'ils vont y arriver. Il semble qu'un autre problème se soit posé, celui de la hauteur qui est à l'examen chez eux et chez nous.

Mais, si jamais, je rappelle que je vous avais dit qu'une seconde association s'intéressait à cette structure et contact pris avec cette association aujourd'hui encore, cette association s'intéresse toujours au Petit Globe.

Donc, vous voyez que nous gardons espoir, qu'une association ou une autre puisse recueillir cette structure. Et naturellement comme nous nous y sommes engagés, je vous tiendrai au courant. Je ne doute pas que nous ferons le point de la situation au prochain Conseil communal.

M. le Président Stéphane BALET :

Y-a-t-il encore d'autre demande de parole ? Ce n'est pas le cas.

Donc M. le Président de la Commission des pétitions, je vous libère.

12. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.

12.1

Une Question de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD (Orientation stratégique et développement future d'Y-Parc SA)

Le parc scientifique et technologique d'Yverdon-les-Bains est un acteur essentiel dans le développement économique de notre Ville et de notre région. Il compte actuellement 150 entreprises qui emploient 1'200 personnes. Avec une superficie de plus de 50 hectares, Y-Parc est le plus vaste pôle de développement de Suisse et présente un grand potentiel de croissance, à l'exemple de l'implantation prévue du centre ludo-éducatif Kindercity au cœur du parc technologique.

Nous avons récemment appris la démission du directeur d'Y-Parc, M. Sandy WETZEL, qui a décidé de saisir une nouvelle opportunité professionnelle. La phase de transition s'annonce délicate car il faudra probablement de nombreux mois pour repourvoir le poste. Mais de tels changements permettent également de mener diverses réflexions. Doit-on maintenir le cap en termes d'orientation stratégique ? Ou devrions-nous au contraire mener une réflexion en profondeur, notamment sur la réglementation très stricte concernant l'implantation de nouvelles activités sur l'ensemble du parc ?

Nous avons constaté ces dernières années qu'il était extrêmement difficile pour une entreprise ou une société souhaitant s'établir sur le parc de remplir les critères d'éligibilité. Il serait donc certainement utile de se pencher à nouveau sur cette question. S'il importe que les critères demeurent pour une bonne partie du parc, il serait sans doute opportun d'étudier la possibilité d'assouplir la réglementation sur certains secteurs du parc. Une telle démarche aurait l'avantage d'évaluer les possibilités notamment pour certaines entreprises yverdonnoises et de notre région souhaitant développer leurs activités, de pouvoir trouver chaussures à leurs pieds, sachant que le parc dispose encore d'environ 250'000 m² constructibles.

Je pose dès lors les questions suivantes :

- La Municipalité entend-elle mener prochainement une réflexion sur l'orientation stratégique

et le développement futur d'Y-Parc SA ?

- Si tel est le cas, est-elle disposée à étudier la possibilité d'assouplir les critères d'éligibilité sur certains secteurs du parc pour les entreprises et sociétés qui souhaiteraient s'y établir ?

Je remercie d'avance la Municipalité de ses réponses.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Le conseil d'administration d'Y-Parc ainsi que la copropriété avaient décidé, sans savoir d'ailleurs que le directeur avait des envies de changements et qu'il allait, évidemment, donner sa démission, avaient décidé de créer un groupe de travail, auquel j'ai participé, et qui a fait une analyse du fonctionnement d'Y-Parc et du système de copropriété. On a donc analysé d'une façon classique les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités. Ce rapport a été présenté au conseil d'administration d'Y-Parc à fin janvier.

C'est donc une base de travail, une analyse qui a déjà été faite et qui fait partie d'ailleurs un petit peu des questions que vous posez M. le Conseiller. Qu'est-ce qui va se passer dans ce secteur à Y-Parc ? Et bien nous allons devoir, évidemment, résoudre la problématique de la vacance de la direction et du remplacement de la direction. Mais, évidemment, qu'en fonction de cette analyse que nous avons faite, il est judicieux de se poser la question sur l'orientation, tant de la partie propriétaire foncière, c'est-à-dire les trois propriétaires fonciers que sont : la Commune, le Canton de Vaud et l'ECA, ainsi que l'organisation et l'orientation de la société de gestion.

Nous avons aussi discuté, pas plus tard que cet après-midi, avec différents partenaires de ce qui pourrait être une opportunité de travail dans ce secteur d'Y-Parc et qui pourrait peut-être organiser, orienter, réorienter la direction de ce parc. Pas tellement en question, pour l'instant, immobilière, c'est-à-dire d'affectation de règlement, mais bien d'organisation et de gestion.

Evidemment que ceci appartient au conseil d'administration d'Y-Parc SA et on ne va pas le débattre ce soir au niveau du Conseil communal, c'est donc des informations que je vous donne plutôt qu'autre chose. La Municipalité, bien sûr, peut prendre des décisions et me prier de défendre des positions de la Municipalité dans le cadre du conseil d'administration, ce que nous ferons très certainement.

Maintenant, à savoir la question qui est venue ou qui revient d'une façon un petit peu régulière de savoir si la Ville ou les partenaires en question, donc les propriétaires fonciers, veulent assouplir la réglementation. Je rappelle qu'à part la partie centrale et initiale où il y avait le bâtiment de l'ECA, la partie centrale est donc une zone de services qui n'a pas de réglementation liée à la définition des entreprises. Par contre, le reste, les entreprises pour qu'elles puissent s'installer au Parc, elles doivent avoir une vocation de recherche et développement. Et c'est certainement ceci que vous posez comme question, à savoir, en fonction du nombre de demandes qu'il peut y avoir et de la difficulté de trouver des terrains, est-ce que la Ville et la copropriété seraient prêts à peut-être revoir ou assouplir quelque peu une partie, par exemple, c'est comme ça que j'interprète votre question, une partie par exemple du territoire d'Y-Parc ?

Alors c'est une question qui peut être légitime. On peut avoir des positions extrêmement fortes ou non. Pour l'instant en tout cas, les autorités et les différents partenaires ont toujours résisté à cette demande de libéralisation. Mais encore une fois, étant donné que nous allons réfléchir à l'orientation du Parc et à la direction, ce sont des questions que je mettrai volontiers sur le tapis tant au niveau du conseil d'administration qu'au niveau de la Municipalité, et on aura certainement l'occasion d'en débattre par le biais de ce Conseil communal.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Merci M. le Syndic de vos réponses, de ces précisions.

C'est effectivement intéressant d'entendre ces réponses. Je prends bonne note, effectivement,

que vous allez relayer donc ces différentes questions. C'est aussi la préoccupation de nombre d'entreprises yverdonnoises. On sait que dans ces quinze prochaines années, il y aura pas loin de, selon les projections, dix mille nouveaux habitants sur la Commune, sur le territoire yverdonnois et nous souhaitons, évidemment, nous tous, que bon nombre de ces nouveaux habitants, en tout cas une partie, puissent trouver, si possible, un emploi aussi sur le territoire de notre Commune.

Donc je remercie encore une fois la Municipalité de prendre note de ces questions et de les relayer évidemment à qui de droit dans les structures d'Y-Parc.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je remercie le Conseiller communal Maximilien BERNHARD pour sa question.

Nous regrettons, bien entendu, le départ du directeur d'Y-Parc. C'était une personne avec énormément de savoir-faire, énormément de compétences et des qualités humaines. Bien sûr, nous sommes heureux de savoir qu'il rebondira ailleurs, c'est clairement une perte pour Y-Parc. D'autant plus que ce départ vient s'ajouter à une longue liste de départs que nous avons connus au sein de l'administration communale, notamment un certain nombre de cadres qui ont quitté l'administration communale à l'été 2015, ce que nous regrettons et ce qui est très inquiétant, mais nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet dans le cadre d'un autre débat probablement.

La question, un brin téléguidée, par notre collègue Maximilien BERNHARD, ça nous rappelle l'époque où le PLR était dans l'opposition, mais c'est de bonne guerre. La question un brin téléguidée par le Conseiller communal Maximilien BERNHARD a permis au Syndic de nous expliquer les intentions de la Municipalité, c'est-à-dire d'assouplir ces critères considérés comme étant trop stricts au niveau d'Y-Parc.

C'est un débat récurrent, que nous avons fréquemment, c'est aussi de bonne guerre, et c'est juste et c'est sain d'avoir ce débat. Mais ça me permet aussi de vous proposer de raccourcir le Conseil puisque la question que j'avais l'intention de poser était à peu près la même que celle qui vient d'être exposée par Maximilien BERNHARD mais sous un angle un peu différent, puisque dans la presse, nous avons pu apprendre que le départ du directeur d'Y-Parc était lié à des divergences de vues. Donc je remercie déjà le Syndic des éléments qui viennent d'être donnés, ce qui me donne peut-être, ce qui m'offre l'occasion de lire entre les lignes et de comprendre que derrière ces divergences de vues, mais c'est une question bien entendu, il y a peut-être cette idée, cette volonté de la Municipalité, d'assouplir les critères d'affectation sur le site d'Y-Parc, face à un directeur qui était engagé pour défendre un parc technologique avec des critères, certes stricts, mais des objectifs très clairs aussi : accueillir des entreprises à forte valeur ajoutée.

Donc je profite de la question de notre collègue BERNHARD pour poser ma question. Est-ce que cette divergence de vues évoquée dans la presse est liée à cette volonté de la Municipalité d'assouplir les critères d'affectation ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Vous avez une façon tout à fait particulière et singulière de raccourcir, disons, ou d'interpréter, les textes qui ont été évoqués, M. le Conseiller.

Il n'a jamais été question ou discuté au niveau de la Municipalité, d'entamer encore ce débat sur les assouplissements ou non du secteur d'Y-Parc a fortiori. Cela n'a pas été non plus débattu au niveau du conseil d'administration d'Y-Parc. Il y a des questions au niveau des propriétaires fonciers. Et on n'est évidemment pas les seuls, puisque je vous ai cité qu'il y en avait deux autres institutionnels qui se posent des questions et qui disent dans le fond : on n'a pas vendu de terrain depuis 2008, qu'est-ce qu'on peut bien faire pour faire en sorte que cela se passe différemment ?

Des gens et des institutions ont investi à un moment donné. Alors vous me direz : bien écoutez, oui, bien sûr, l'ECA ou le Canton, ça fait partie un petit peu de leur devoir d'investir et de soutenir,

même longtemps ou à fonds perdus, des investissements dans ce secteur-là. Mais il y a des conseils d'administration qui peut-être ont besoin de réponses ou surtout de résultats.

Donc, il y a des vraies questions à ce niveau-là. Et de se dire, dans le fond, comment faire pour attirer des gens sur Yverdon ? Et est-ce qu'on devrait ouvrir ce débat et de savoir si on veut assouplir ou non ? Je rappelle qu'au niveau du conseil d'administration, on a aussi des acteurs cantonaux qui défendent l'intérêt et les positionnements du Canton. Et donc il n'y a pas des discussions unilatérales, mais des vrais débats qui ont lieu. Ce débat, je le répète, n'a pas eu lieu au niveau de la Municipalité et donc on n'a pas été plus loin que ce que j'ai dit de façon tout à fait honnête tout à l'heure. Et il n'y a donc évidemment aucune relation de cause à effet entre la décision du directeur de partir et cette interprétation que vous faites ou ce calcul d'intention que vous nous prêtez de vouloir libéraliser à tous crins ce secteur-là.

Le directeur d'Y-Parc a décidé, il est jeune, de saisir une opportunité qu'il a eue à Neuchâtel et il a donc pris sa décision et informé le conseil d'administration, ainsi que les membres de son staff, et personne n'était au courant. Il n'y a pas des discussions où on aurait discuté pendant longtemps avec le directeur et puis que, de guerre lasse, il aurait donné son congé. Il a pris sa décision d'une façon privée, nous l'a informée sans qu'il n'y ait eu de débats dans ce cas-là et on respecte son choix, on salue le travail qu'il a fait et l'investissement qu'il a fait pour le Parc. On l'a dit, je l'ai dit dans la presse. Mais à part ce moment de reconnaissance, et il y aura certainement des petits moments où on va, ou on aura l'occasion de signifier cette reconnaissance au directeur quand il partira, et bien, il y a surtout une urgence d'organisation et de réorganisation au niveau du conseil d'administration d'Y-Parc.

Nous avons fait une séance de deux heures et demie vendredi passé. On va en faire une la semaine prochaine pour prendre les dispositions qu'on doit prendre et il n'y a pas, pour l'instant en tout cas, et en tout cas depuis que j'y suis, de guerre larvée, entre le conseil d'administration et la direction. Il y a juste des choix privés, que nous respectons et que nous allons assumer autant lui, que nous. Et en plus de ça, on s'est mis d'accord sur les conditions générales nous liant au directeur et il a parfaitement admis les conditions et le cadre qui va régir nos conditions de travail jusqu'à son départ. Et donc nous sommes sur la même longueur d'ondes avec lui. Mais simplement, on va respecter son choix et on va s'organiser. Donc, pas de polémique, simplement un travail à faire, un parc à développer et des idées à débattre.

M. le Conseiller Christian WEILER :

Je crois qu'avec ou sans le départ du directeur, qu'on peut évidemment regretter parce qu'il avait une connaissance importante du domaine, avec ou sans le départ, ce débat devra, devrait avoir lieu.

Parce qu'effectivement, 250'000 m² en friche depuis 8 ans, ça interpelle des entreprises yverdonnoises qui peinent à trouver des locaux dont ils ont besoin pour maintenir leur activité. On veut tous accueillir des nouvelles entreprises, mais il faut aussi garder celles qui sont déjà à Yverdon, qui ont des besoins en locaux. Alors, bien sûr, c'est un parc technologique et scientifique, on veut accueillir de nouvelles entreprises, mais gardons aussi nos entreprises qui ont besoin de se développer et vous le savez comme moi, les locaux et les possibilités d'extension à Yverdon sont faibles et pour certains qui peinent depuis des années à trouver les locaux dont ils ont besoin pour travailler, qu'ils voient ces espaces qui sont disponibles, et bien pour certains, c'est une frustration et ils demandent que ce débat soit ouvert et je pense que c'est important qu'on ouvre ce débat et je crois que le départ ou non de son directeur n'est pas la raison de poser ce débat aujourd'hui.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Tout d'abord je remercie la Municipalité pour les réponses et je partage parfaitement les propos du Conseiller communal WEILER. Il est effectivement important qu'Y-Parc puisse se développer.

Je suis convaincu que le délégué à l'économie ou la déléguée à l'économie aura un rôle

important à jouer pour permettre à Y-Parc de se développer et je suis persuadé aussi que la bonne coordination qui va se mettre en place entre la déléguée à l'économie et le futur directeur d'Y-Parc permettra de sortir de cette problématique.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.2

Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Encadrement des élèves aux devoirs surveillés)

Le groupe UDC a été interpellé dernièrement par plusieurs personnes à propos des devoirs surveillés dans notre Commune.

D'après les différents témoignages recueillis, il semble qu'il y ait de nombreux problèmes au sujet de l'encadrement des élèves et certains parents s'en inquiètent.

D'ailleurs, une nouvelle offre d'emploi est parue au mois de janvier sur le site Internet de la commune pour rechercher de nouveau du personnel et une annonce a été faite à la CCSI.

Dans ladite annonce, il est spécifié les critères et les tâches essentielles qu'il est demandé aux accompagnants :

- Maîtriser parfaitement le français ;
- Être disponible du lundi au jeudi durant les périodes scolaires et s'engager pour l'année en cours ;
- Accompagner les élèves des établissements scolaires effectuant leurs devoirs ;
- Soutenir les enfants dans la réalisation de leurs devoirs ;
- Sens des responsabilités et autonomie.

Certains citoyens se plaignent notamment du niveau de français des accompagnants, du taux important d'absentéisme, ainsi que du port, par certains, de signes ostentatoire religieux, tel que le voile, ce qui serait une violation du devoir de neutralité confessionnelle de l'école vaudoise.

Nos questions sont donc les suivantes :

- Est-il vrai que vous avez eu dernièrement un problème d'absentéisme important parmi les accompagnants ? Et si oui, pouvez-vous nous dire pourquoi ?
- Certaines personnes parleraient très mal le français et ne seraient pas en mesure d'aider les élèves dans cette langue, pouvez-vous nous en dire plus ? Avez-vous engagé des personnes de langue étrangère ne maîtrisant pas la langue locale ? Si oui, pouvez-vous nous donner des explications à ce sujet ?
- Qu'en est-il de la tolérance au sujet du port du voile pour les accompagnants lors des devoirs surveillés ? Les mêmes règles sont-elles applicables que pour les enseignants, par exemple ? Est-ce compatible avec le devoir de neutralité confessionnelle de l'école vaudoise ?
- Pouvez-vous nous confirmer que les critères ci-dessus ont bien été respectés durant le processus de recrutement ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Tout d'abord et pour information, permettez-moi de vous rappeler le contexte. Nous avons 650 enfants qui sont accueillis aux devoirs accompagnés et nous avons 85 accompagnatrices,

accompagnateurs.

Pour répondre maintenant à vos questions. Alors je ne vais peut-être pas répéter vos questions. Je vais les prendre directement comme ça.

Première question : nous n'avons pas eu de problèmes d'absentéisme plus importants que d'habitude ces derniers temps. De plus, lors d'absences l'heure de devoirs reste assurée par un autre accompagnant.

La nouvelle recherche d'accompagnants aux devoirs de ce début d'année, est due à des départs pour des raisons, entre autres, d'études HES, qui n'étaient plus compatibles avec les horaires des devoirs.

Depuis deux ans, nous avons resserré les critères de sélections dans l'engagement des accompagnatrices aux devoirs. Ces critères sont ceux énumérés dans l'annonce que vous avez faite et ont été respectés. À noter également que pour l'ensemble des accompagnants, un nouveau cadre a été posé afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement aux devoirs.

De plus, une collaboratrice du JECOS est désormais en charge de faire des visites sur le terrain dans les groupes des devoirs, justement pour s'assurer que tout se passe bien.

À votre troisième question : une demande sur les règles applicables aux enseignants a été faite à la DGEO. Nous attendons une position de cette dernière afin de pouvoir répondre à votre question.

Et puis dernièrement : oui, depuis deux ans, je vous confirme que les critères cités ci-dessus ont bien été respectés.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je vous remercie pour vos réponses. J'aurais bien voulu en savoir un petit peu plus concernant le délai qu'on peut attendre pour des éclaircissements, notamment comme les critères et quelle a été la pratique en l'absence actuellement de véritables connaissances sur la bonne attitude à avoir ? Donc une tolérance dans le doute a été instaurée ? Ou alors ça s'est fait comme ça sans vraiment...

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Nous avons engagé des personnes en fonction de leurs compétences et répondant aux critères des annonces et puis nous attendons de voir maintenant la réponse de la DGEO et en fonction de cela on avisera par la suite.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Très bien, je vous remercie de vos réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.3

Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD (Bien-fondé des chaufferettes)

Récemment, j'ai eu une vision. J'ai rêvé que l'air d'Yverdon était devenu pur, limpide et parfumé d'arômes naturels. J'ai aussi eu la vision d'un musée au bord du lac en forme de globe sur lequel babillaient quelques corbeaux freux. Dans ce musée élisabéthain, très populaire, la section des mauvais choix écologiques était la plus visitée. Dans la salle dédiée au « gaspillage d'énergie et à la pollution atmosphérique », on pouvait même y voir une authentique chaufferette de terrasse yverdonnoise labellisée « PLR ». Le guide, plus très vert, un peu chétif mais assez hâbleur et un peu savant m'expliqua que si les chaufferettes brûlant des dérivés du bois étaient plus ou moins

neutres sur le plan de la production de gaz carbonique, un gaz à effet de serre, qu'elles présentaient l'avantage d'utiliser un biocarburant indigène et renouvelable, elles émettaient toute une batterie de substances polluantes, et parmi elles les redoutables particules fines si nocives pour la santé humaine. Le guide ajouta que sur le plan énergétique, les chaufferettes devaient davantage réchauffer le brouillard que le cœur et l'âme des clients transits de froid. Enfin, mon guide extravagant et enrhumé m'expliqua dans un dernier éternuement provoqué par la suie des chaufferettes qu'à son avis le sigle « PLR » gravé sur leur champignon voulait sans doute dire « Pollution Laxiste Record ».

Ce bref rêve totalement saugrenu, je vous l'accorde, m'a toutefois suggéré la question pertinente suivante :

« En hiver, notre Ville est victime de smog hivernal et de pics de pollution aux particules fines. Pensez-vous vraiment que ce soit vraiment raisonnable de leur rajouter une source de pollution et une couche de brouillard supplémentaires en encourageant l'usage de ces polluantes et énergivores chaufferettes, comme on a pu le lire dans 24 heures ?

Merci pour votre réponse !

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

M. le Conseiller, je ne vais pas reprendre toute l'histoire de votre guide, je vais être beaucoup plus pragmatique.

Les parasols chauffants ou chaufferettes, considérés comme chauffage de plein air, qui exploitent exclusivement des énergies renouvelables ou des rejets thermiques inutilisables d'une autre manière, sont autorisés dans le Canton de Vaud, conformément aux dispositions de l'article 51 du règlement d'application de la loi sur l'énergie.

L'installation de chaufferettes à énergie renouvelable, telle que pellets ou bois de chauffage, suppose incontestablement un dégagement de fumée. Cependant, le législateur n'a pas prévu d'exigences particulières s'agissant des émissions de particules fines, mais part du principe que le bilan en émission de CO2 est neutre pour de telles installations.

Aussi, la génération de particules fines dépend de la nature du combustible renouvelable utilisé, de même que de l'éventuel système de filtration des émissions produites par les chaufferettes. Il est donc difficile de quantifier ses émissions sans que ces paramètres nous soient connus. Quoi qu'il en soit, la Commune se conforme en l'état, au cadre légal défini par le législateur cantonal.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Eh bien, Madame la Municipale, je vous remercie pour votre réponse, qui est basée surtout sur des éléments juridiques, mais j'espérais que ce soit basé aussi sur le bon sens et je regrette que ce côté n'ait pas été pris en compte.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.4

Une Question de M. le Conseiller Nicolas DURUSSEL (Deal de rue)

Depuis l'ouverture du poste de police à la gare en juin 2016, j'ai pu constater qu'une majorité des dealers s'étaient déplacés vers le centre-ville. Mais, ce qui est le plus surprenant, c'est que finalement, encore une grande partie d'entre eux restaient encore sur ladite place de la gare.

J'ai été interpellé par plusieurs de nos concitoyens et à de nombreuses reprises qui m'ont fait part de leur inquiétude et de leur sentiment d'insécurité en rentrant par le train en début de soirée, par exemple. Il est très fréquent que les citoyens de notre Ville se plaignent de cette situation et soulignent le manque de présence dissuasive de notre police. Sans parler des consommateurs,

qui laissent trainer impunément leur matériel dans les parcs et toilettes publics notamment.

J'aimerais donc obtenir des réponses claires de la Municipalité sur ce problème récurrent qui ne cesse de s'accroître. Quand est-ce que vous allez nous débarrasser de ce fléau qui ronge notre belle Ville d'Yverdon-les-Bains.

Ma question est donc la suivante :

L'été arrive et on peut imaginer que le problème de deal va s'accroître durant la belle saison. Quels sont les objectifs que la Municipalité s'est fixés pour tenter d'endiguer ce problème ?

Je rajoute une seconde question :

En septembre 2016, la Municipalité confirmait la création d'une Commission sécuritaire composée de membres du Conseil communal, pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ?

D'avance, je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

M. le Conseiller, en préambule, je vous remercie de m'avoir transmis votre question, cela me permet de vous donner une réponse non exhaustive de la question et de la situation. Il est bien entendu que cela reste une préoccupation constante pour la Municipalité. Cet état de fait n'est pas acceptable pour notre Ville et il faut soulever que la problématique va bien au-delà d'un souci communal.

Les personnes auxquelles vous faites mention sont régulièrement contrôlées par la Police du Nord Vaudois et leurs papiers sont en règle, c'est-à-dire qu'ils disposent de passeport sous visa de Schengen. Pour simplifier, le visa, le passeport sous visa de Schengen, c'est comme si vous demandiez un passeport pour aller visiter un pays et vous avez un passeport de trois mois. C'est un passeport pour un touriste en fait, donc c'est ces papiers-là qu'ils détiennent. Dès lors, ils sont tout à fait autorisés à séjourner dans notre Ville. Pour ceux qui ne seraient pas en règle, donc dans l'illégalité, ils sont bien sûr dénoncés et remis à la justice. Je peux vous assurer que le corps de police fait un travail énorme dans ce domaine.

Concernant le deal, qui encore une fois n'est pas acceptable et là, parfaitement illégal, les transactions doivent être prises sur le fait. À ce niveau-là, nous collaborons étroitement avec la police de sûreté qui vient du Canton et de nombreuses arrestations ont déjà été effectuées. Cela suit ensuite les procédures de la chaîne pénale, qui, comme vous le savez certainement, ne sont pas du ressort des Communes, mais du Canton, voire de la Confédération.

Pour lutter efficacement contre cette situation, il est évident que plus nous avons des policiers dans la rue, plus nous dissuadons les consommateurs de faire leurs petites affaires. Mais une question se pose : faut-il se donner plus de moyens afin d'assurer une présence encore plus marquée de la police pour lutter contre ce fléau qui touche tous les niveaux de la collectivité, soit aussi bien les Communes, le Canton et la Confédération ?

Afin de trouver des solutions, la Municipalité a écrit au Conseil d'Etat en date du 23 janvier, afin d'obtenir un rendez-vous urgent avec Madame la Conseillère d'Etat Béatrice METRAUX, en charge des institutions et de la sécurité, du procureur général et du chef de la police cantonale. Nous avons reçu une réponse de Madame la Conseillère d'Etat, en date du 17 février, acceptant une rencontre à fixer et précisant vouloir mettre en œuvre une stratégie appropriée, tenant compte des spécificités de notre environnement. Malheureusement, aucune date n'a été proposée par la Conseillère d'Etat dans son courrier.

Depuis cet automne, un état-major de conduite, se réunissant hebdomadairement, impliquant la Police du Nord Vaudois et la police cantonale, a été mis sur pied afin de mieux coordonner les actions. D'autre part, des opérations sont planifiées avec les autres corps de police, des polices communales, afin d'augmenter la présence policière en Ville. Dès lors, la Municipalité saisi toutes

les occasions possibles pour avancer dans cette situation inacceptable et je vous propose de vous donner des nouvelles lorsque nous aurons eu la rencontre avec les organes du Canton.

Concernant votre deuxième question : la mise en place d'une Commission sécuritaire a été validée fin novembre par le conseil intercommunal. Ceci touchant les articles des statuts de l'association de la Police Nord Vaudois, nous avons dû soumettre le nouvel article au SCL, soit au Canton, qui nous a demandé quelques corrections sur la forme. Nous l'avons donc renvoyé au Canton pour approbation. Leur décision devrait nous parvenir ces prochains jours et dès réception, les groupes recevront une demande de proposition de membres pour ladite Commission.

Nous sommes encore dans les temps, puisque la prochaine assemblée générale intercommunale aura lieu en juin. La Commission sécuritaire pourra donc être convoquée avant cette assemblée, comme prévu. J'espère ainsi avoir répondu à vos interrogations et ne manquerai pas de revenir à vous pour vous informer de notre rencontre avec le Canton.

M. le Conseiller Nicolas DURUSSEL :

Madame la Municipale, j'espère que tout ce que vous m'avez dit sera mis en œuvre, mais je pourrais quand même juste vous dire, il m'arrive, le dimanche, quand j'ai un petit peu de temps, je vais me promener par la gare, le centre-ville, enfin cette zone, que moi j'appelle une zone pas très jolie à Yverdon. Un jour, j'ai compté jusqu'à quarante de ces, moi j'appelle ça des vendeurs de drogues, enfin après c'est du dealer, tout ce qu'on veut !

Mais si vous me dites que ces gens-là sont légaux, comme vous dites, on les arrête, ils ont un papier, ils ont le droit de rester tant de temps. Ça veut dire qu'on est impuissant contre ça ! Ecoutez, alors moi, ça serait mieux de nous dire, parce que les mois passent, les années vont passer, on a un centre de police, c'est très bien, moi je suis tout pour la police, de toute façon il en faudra de plus en plus. Mais autant qu'on nous dise un jour ou l'autre : ces gens-là font partie du paysage, et Yverdon, je crois qu'on est la Ville la plus touchée !

Si on s'étonne que des gens ne veuillent pas venir dans notre Ville et bien je pense qu'il ne faut peut-être pas s'étonner. J'ai des gens, j'ai des amis, comme tout le monde, qui me disent qu'ils ont leurs filles ou leurs fils, les jeunes, ils n'osent plus venir à la gare à partir, je ne vais pas dire 19h mais 20h, 21h. C'est grave ! C'est grave d'en arriver là ! Je n'aime pas le terme « on est encore chez nous » non ! Mais oui, quand on habite dans une ville, on doit pouvoir aller prendre le train, on doit même pouvoir revenir en train à 23h, même le dernier train à minuit, être en sécurité !

J'entends des gens peut-être que, je ne sais pas, ils n'ont pas l'air très content de ce que je dis, mais c'est la réalité ! Et ça moi je dis que c'est une des choses les plus importantes à Yverdon que maintenant, il faut s'atteler, et sérieusement ! Parce qu'on s'habitue à cela !

Mais, je vous remercie tout de même de votre réponse, merci.

Applaudissements

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.5

Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Règlement de police)

Ma question concerne le règlement de police.

Je demande à la Municipalité de me donner une réponse et une date précise concernant la révision du nouveau règlement de police. Après plusieurs interventions de ma part, je n'ai

toujours pas de réponse.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors, Mme la Conseillère, je vous remercie.

Effectivement ça a pris du temps. Je vous redis la même chose, c'est toujours suite à la décision sur la mendicité que nous avons décidé de reporter, puisqu'autrement, il faudra reprendre les articles.

Apparemment, je me suis encore renseignée auprès du Préfet pas plus tard qu'aujourd'hui, le Conseil d'Etat doit mettre en place la loi d'application d'ici fin avril. Voilà, c'est tout ce que j'ai comme renseignements. Je n'ai pas eu d'autres sources pour aller demander. Il y a eu une interpellation de Mme notre collègue Pierrette ROULET-GRIN, début janvier. Elle a trois mois pour répondre par rapport à ça, pour vraiment faire avancer. Tant que nous n'avons pas ça, on ne peut pas vous présenter quelque chose qui n'est pas complet, en fait.

Donc, il est prêt, encore une fois, je ne vous raconte pas d'histoires. C'est rien que par rapport à la mendicité puisque le droit supérieur prime donc, on est obligé d'attendre la décision du Canton par rapport à ça. Pour quelques semaines ou mois, j'entends, on peut bien dire mois maintenant, on ne va pas reprendre chaque fois le règlement de police et devoir revoir ces articles et rouvrir le débat au Conseil communal. Je pense qu'avec 120 articles, une fois, enfin peut-être voire plusieurs, suffiront pour s'exprimer là-dessus.

Voilà, c'est ce que je peux vous répondre. Après, ça dépend vraiment du Canton, ce n'est plus de notre ressort, nous on est prêt.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

Je vous remercie pour votre réponse.

Mais j'aimerais quand même vous dire que ça fait bientôt trois ans qu'on attend ce règlement de police, mais je veux bien encore attendre trois quatre mois.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, je m'adresse à Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF.

Il me semble que, concernant la loi sur la Municipalité, actuellement, il y a un recours qui a effet suspensif concernant la mendicité. Donc ça veut dire qu'on n'a aucune idée et tout le règlement de police est actuellement suspendu à en fait trois quatre mois, ça me semble optimiste !

Alors que si le but est de reprendre la loi cantonale sur la partie mendicité, je ne comprends pas qu'on puisse sortir tout le reste du règlement de police, on aura déjà l'occasion d'ouvrir le débat et si le but c'est de reprendre exactement la loi cantonale, et bien cela sera juste un détail, une acceptation tacite ou pas, ultérieurement.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Comme je viens de dire, la loi d'application n'est pas connue, donc comment voulez-vous que je puisse vous dire, aujourd'hui, ce qu'on va mettre dans le règlement de Police du Nord Vaudois alors qu'on ne connaît pas la loi d'application cantonale ? Je ne sais pas. Aujourd'hui, je ne peux pas vous répondre, on ne la connaît pas.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

C'est juste un article !

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Bien oui, mais qui peut en découler sur d'autres après. Je ne sais pas.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.6

Une Question de Mme la Conseillère Hélène PERCEVAL (Panneau informatif mises à l'enquête STE)

Depuis le 28 août 2015, les mises à l'enquête publique sur le territoire de la Commune doivent être signalées sur le site concerné par un panneau informatif présent durant toute la durée de la procédure. Cet affichage permet d'améliorer l'information à la population.

Cependant, cette obligation concerne uniquement les mises à l'enquête publique du Service de l'urbanisme et des bâtiments.

Ma question est donc la suivante :

Le Service des travaux et de l'environnement pourrait-il adopter cette procédure pour toutes les mises à l'enquête publiques afin d'informer les riverains des travaux d'aménagement prévus dans leurs quartiers ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

L'affichage n'est pas lié aux services, premier point à éclaircir, mais au type de procédure. Les deux enquêtes en cours concernant la modération du trafic sur Graveline et sur Kiener sont gérées selon la loi sur les routes, ce qu'on appelle la LRou.

Précisons que la police des constructions, article 124, impose l'implantation d'un panneau d'information sur place. Que veut dire cet article ? L'enquête publique est signalée sur le fond concerné par un ou plusieurs panneaux exposés, je vous fais grâce de la suite. Le panneau est fourni par la police des constructions et restitué à l'échéance de l'enquête. Toutefois, cela ne concerne que les enquêtes soumises à la LATC et non pas les enquêtes soumises à la LRou.

Peut-être que ça va changer. Au Service on va regarder les coûts que ça engendrerait de faire les panneaux, d'aller les poser, de les remettre. Mais pour le moment, les enquêtes LATC, on est soumis aux panneaux, mais les routes, on n'est pas soumis aux panneaux et c'est une décision cantonale.

M. le Conseiller Olivier MAIBACH :

Je voudrais juste une petite précision suite à l'intervention de Mme PERCEVAL.

J'ai constaté qu'il y a des publications sur la Feuille des avis officiels pour tout ce qui est mise à l'enquête et il y a un delta de plusieurs jours entre la publication dans la Feuille des avis officiels, l'affichage public et l'affichage sur internet sur le site de la Commune.

Pourquoi cette différence de plusieurs jours dans les publications des avis officiels et des mises à l'enquêtes ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Alors, vous m'apprenez qu'il y a une différence entre la publication de la Feuille des avis officiels et celle sur le site internet de la Commune. Mais celle qui fait foi, c'est la Feuille des avis officiels, cela de toute façon. C'est informatif sur le site de la Commune.

Il faudra qu'on examine cela et si possible qu'on l'améliore pour qu'il y ait une meilleure synchronisation. Mais encore une fois, seule la Feuille des avis officiels fait foi, donc il faut se fier

à cette publication-là et pas à notre site internet.

Mais on va regarder cela et on y remédiera si tel est bien le cas, systématiquement. Merci en tout cas de nous l'avoir signalé.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.7

Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (PR16.22PR Plan Directeur Sports: travaux interrompus de la commission)

Ma première question, au sens de l'article 74 du règlement de notre Conseil, concerne le préavis PR16.22PR relatif à la réponse que la Municipalité entendait donner à la motion intitulée « Un plan directeur du sport pour une politique de soutien claire et transparente ».

Ledit préavis municipal a été déposé le 25 août 2016. Une Commission fut désignée, laquelle s'est réunie une seule fois en date du 21 septembre. Or, depuis lors, plus de nouvelles. D'aucun pourrait croire que le président de notre Commission n'ait failli à son devoir de diligence, six mois, c'est un peu long pour rédiger un rapport suite à une unique séance. Je crois donc juste de demander quelques précisions à notre Municipalité et en l'occurrence à M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD, en charge du Service des sports.

Car membre de cette Commission, le rapport n'ayant pas été déposé, je ne puis évidemment dévoiler ce qui s'est dit durant cette séance. Néanmoins, il paraît légitime de s'interroger.

D'où ma question, j'en conviens, tout à fait inhabituelle :

La Municipalité peut-elle expliquer les raisons pour lesquelles six mois après le dépôt de son préavis PR16.22PR, la Commission désignée n'a pas été en mesure de déposer son rapport devant ce Conseil et quelles suites elle entend donner aux travaux de ladite Commission ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je crois qu'on a eu l'occasion de donner un bout d'information dans ce Conseil, en tout cas on l'a donné en Commission, et je crois que vous en faisiez partie M. le Conseiller. On a donc décidé, ensemble avec la Commission, de retirer, enfin de ne pas poursuivre les travaux de la Commission dans le cadre de ce plan directeur des sports puisqu'on voulait laisser à Mme la nouvelle Cheffe de service, la possibilité d'y mettre sa patte, si on peut dire, et de donner la direction qu'elle souhaitait dans ce plan directeur des sports.

Elle a commencé, donc, en octobre-novembre et elle s'est attelée à ceci. Sachant que vous alliez poser la question ce soir, je vais pouvoir vous répondre puisque cela m'a permis d'avoir des réponses précises à cette question. Elle m'annonce, donc, que la rédaction de ce plan directeur des sports est en cours de finalisation. Il va être présenté, normalement en séance de Municipalité du 26 avril. On peut considérer peut-être qu'il y a une semaine de battement, au point où on en est.

Et ça va donc suivre sur le mois de mai, en consultation au niveau de la Commission du Conseil communal, partant peut-être du principe que si le plan directeur est, ce qui sera certainement le cas, très différent de celui qu'on a, on va peut-être le retirer et le représenter. Certainement que la Commission, voire la même Commission pourrait resiéger, ce qui aurait du sens, mais il ne m'appartient pas de composer les Commission. Et puis on pourrait en débattre donc dans ce cas-là au niveau du Conseil communal à la première ou à la deuxième séance du mois de juin.

Voilà M. le Conseiller.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Je remercie M. le Syndic pour ces précisions qui me rassurent et je me réjouis d'ores et déjà de découvrir ce qui semble être un nouveau préavis. Merci beaucoup.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.8

Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Budget/Comptes PNV à la Commission sécuritaire)

Ma deuxième question concernait Police Nord Vaudois et puis mon préopinant, M. DURUSSEL, est déjà intervenu à ce sujet. Donc une bonne partie des questions que j'avais à l'adresse de la Municipalité ont trouvé une réponse par la bouche de Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF, donc ça me réjouit, je ne veux pas, donc, lire ma question, puisque pour l'essentiel vous avez répondu.

Mais, néanmoins, dans votre réponse, il y a une réponse qui m'a un petit peu inquiété dans le sens où vous avez dit : pas d'urgence puisque la prochaine séance du conseil intercommunal aura lieu au mois de juin. Or, je m'interroge par rapport au budget de ladite association intercommunale puisque, si je vais parcourir le site de PNV, je constate qu'habituellement les budgets sont votés en séance de février ou de mars de l'année civile. Les rapports, en tout cas, datent de cette période-là.

Donc j'aurais voulu savoir si l'objet de la prochaine séance concernera ledit budget, et auquel cas j'aurais voulu savoir si la Commission sécuritaire aura l'occasion d'en débattre avant, le cas échéant.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors je vous rassure, au mois de juin, c'est les comptes que nous passons et puis au mois de novembre ce sont les budgets. Donc, j'espère alors vraiment que là, vous aurez eu le temps de vous imprégner de tout ça pour le budget, je vous assure que oui.

Non, non, ce sont les comptes qui sont débattus au mois de juin. Vous pouvez reprendre sur le site de la Police du Nord Naudois où il y a vraiment tout qui est déjà en ligne, enfin les anciens, bien entendu, et vous verrez que c'est toujours au mois de juin que c'est débattu. Il s'agit des comptes donc là, vous aurez tout loisir de pouvoir en prendre connaissance de toute façon avant et dans les temps, avant la séance du conseil intercommunal du mois de juin.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Je remercie Mme la Municipale pour sa réponse et je m'en réjouis.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.9

Une Interpellation de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN (Modification de la Loi sur la nationalité)

Vous n'êtes pas sans savoir que la Loi sur la nationalité va subir très prochainement un certain nombre de modifications. De manière générale, les nouvelles dispositions, qui vont entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018, réduiront de façon assez radicale les conditions d'accès à la nationalité. Ainsi, les personnes qui sont au bénéfice d'un permis B (autorisation de séjour pour des résidents de longue durée) ou d'un permis F (qui est destiné aux personnes admises provisoirement) donc ces personnes-là ne pourront plus déposer de demandes, comme c'est le cas aujourd'hui, et ce, quelle que soit leur durée de séjour en Suisse. Seuls les détenteurs d'un permis C (c'est-à-dire d'une autorisation de séjour, d'établissement) pourront encore faire les

démarches afin d'obtenir la nationalité suisse. De plus, l'ensemble des démarches administratives à remplir seront plus complexes et sans doute plus chères qu'actuellement.

L'annonce du changement de Loi a eu pour effet, vous l'avez peut-être vu dans les journaux notamment, une augmentation des demandes de naturalisation, car les dossiers déposés avant la fin 2017 seront encore traités selon l'ancienne législation, donc la législation actuelle.

Ceci dit, toutes les personnes qui sont concernées par ce changement, n'ont pas nécessairement pris connaissance et conscience des conséquences de la nouvelle législation. C'est d'ailleurs la raison qui a poussé le Canton à communiquer à ce sujet et à encourager, je cite : « les communes à rester impliquées dans l'accompagnement des candidats ». Cette démarche du Canton s'inscrit d'ailleurs dans la ligne droite de notre Constitution. Puisque celle-ci stipule en effet, en son article 69, et je cite que : « l'Etat et les communes facilitent la naturalisation des étrangers » et puis la loi précise encore que « la procédure doit être rapide et gratuite ».

C'est dans ce contexte-là que le groupe des Verts a l'honneur d'adresser à la Municipalité les questions suivantes :

Depuis l'annonce de modification de la Loi sur la nationalité, la Municipalité a-t-elle mis en place des mesures particulières pour sensibiliser et informer les personnes concernées du changement de la législation à venir par exemple par des courriers, des séances d'information ou des flyers ? Si oui, quelles mesures ont été prises jusqu'ici ? Et est-ce que la Municipalité envisage de développer d'autres mesures ?

Deuxième série de questions :

La Municipalité a-t-elle mis en place ou envisage-t-elle de le faire, de mettre en place donc, des mesures particulières pour soutenir les personnes qui sont concernées dans leurs démarches mêmes, en vue d'une demande de naturalisation, par exemple par un soutien aux démarches administratives ou des préparations à l'audition ? Si oui, quelles mesures a-t-elle mis en place ou envisage-t-elle de mettre en place ? Est-ce que par exemple le soutien au programme de Caritas qui met sur pied des ateliers pour aider les candidats à la naturalisation à se préparer à leur audition ou bien à d'autres programmes similaires, est-ce que ce soutien à ce programme, qui est déjà soutenu par la Commune sauf erreur de ma part, est-ce qu'il a été augmenté ou non ?

Et puis, dernière série de questions :

La Municipalité a-t-elle mis en place ou envisage-t-elle de le faire, donc des mesures particulières au sein cette fois-ci de l'administration pour soutenir les employés ou la Commission de naturalisation pour aider ces instances à faire face à la charge de travail supplémentaire qui est induite par l'augmentation que nous constatons déjà aujourd'hui des demandes de naturalisation ? Et si oui, quelles ont été ces mesures ?

M. le Président Stéphane BALET :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement.

Avez-vous cinq membres pour appuyer votre interpellation ?

Oui c'est bon, vous êtes cinq, c'est en ordre.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je vais essayer de répondre le mieux possible à vos questions et on verra si on devra peut-être les compléter, mais je vous remercie en tout cas de nous avoir fait parvenir votre question, suffisamment tôt pour qu'on puisse essayer de la traiter maintenant.

La nouvelle loi n'est pas encore votée, à ma connaissance, au niveau du Grand Conseil et les communes ne seront sans doute pas en possession des directives avant l'été ou l'automne 2017. Donc, pour l'instant, seules les conditions qui ont été adoptées par le Conseil Fédéral et les

Chambres Fédérales en juin 2014 et qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018 sont donc connues et confirmées.

Toujours est-il que ce que vous avez soulevé est effectivement quelque chose qui est juste et qui a été explicité notamment par des communications du Conseil d'Etat, en juin de l'année passée, sauf erreur. Et qu'est-ce que la Ville a fait, va faire ou pense faire à ces niveaux-là ?

Alors c'est vrai que nous avons beaucoup de demandes de naturalisation, qu'elles soient pour ces raisons-là ou pour d'autres, toujours est-il que le secteur de naturalisation a eu besoin de forces supplémentaires et la Ville a renforcé, par décision de Municipalité, le secteur des naturalisations pour faire face à toute ces demandes. Ça fait partie d'ailleurs d'une de vos questions.

La Ville aussi, a, par le biais de son budget, que vous avez d'ailleurs validé au mois de décembre, renforcé le travail avec Caritas en mettant des moyens supplémentaires à disposition de Caritas pour renforcer les groupes, qu'ils soient français ou le travail de Caritas qui explique les procédures de naturalisation et donc nous avons investi de l'argent dans ce secteur-là pour aller dans ce sens et pour faire notre devoir d'accueil dans ce secteur-là.

Donc, le Canton et la Confédération ont quand même largement communiqué au niveau de ces changements-là. Mais, on ne force pas, évidemment, les gens à postuler au niveau de la naturalisation. C'est donc de l'information qui est donnée, qui a été donnée par le biais, encore une fois, des instances cantonale ou fédérale, ce sont des informations que nous donnons aussi par le biais de notre service de naturalisation et par le secteur Caritas. Donc, on pense que le travail est fait d'une façon ouverte, respectueuse et que les gens qui sont intéressés doivent avoir cette information-là.

Evidemment, on ne va pas aller les chercher, voire les démarcher. C'est une démarche qui doit se faire d'une façon privée, volontaire. Mais on considère, on peut considérer que le travail qui est fait au niveau des naturalisations est quelque chose qui va tout à fait dans le sens de vos questions et que nous accompagnons correctement les demandeurs dans ce secteur-là et effectivement, le fait aussi d'ailleurs, de relayer cette question via la presse et les médias, et bien, est aussi une façon de donner une information supplémentaire, complémentaire, si c'est nécessaire.

Et donc, voilà ce que je peux dire, si ça peut vous rassurer quelque peu, en fonction des questions que vous nous avez posées.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Merci pour cette réponse.

C'est vrai que, personnellement, je pense que ce n'est pas tout à fait la même chose que de recevoir une information du Canton, qu'une information de la Commune dans laquelle on vit. Je pense que de sentir que la Commune dans laquelle on habite est prête à nous reconnaître, à nous accueillir, c'est un élément de motivation supplémentaire, donc je serais vraiment favorable, personnellement, à ce que la Commune puisse aussi entreprendre des démarches de ce type.

Et puis avant de déposer cette interpellation, je suis allée faire simplement un petit tour sur le site de la Commune et je n'ai vu aucune information par rapport à ces changements en cours. En tout cas, on arrive sur la page et il n'y a pas d'information et je trouve qu'au vu des changements à venir, vu l'importance, vu l'encouragement du Canton, vu notre Constitution, je pense qu'il y a là des moyens de communication qui mériteraient d'être développés et je serais heureuse si je pouvais avoir une réponse, du coup, un peu plus circonstanciée, peut-être plus complète, par écrit éventuellement.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Vous le savez, vous nous l'avez demandé d'ailleurs, de retravailler aussi le site internet de la Commune qui est quelque peu perfectible. Donc nous avons mis des moyens, nous avons engagé aussi une personne supplémentaire et ça fait partie de cette volonté d'améliorer la communication et je prends très volontiers note de votre remarque, qu'on va intégrer le plus rapidement au niveau du site de la Commune comme information complémentaire.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.10

Un Postulat de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Pour un vrai débat sur l'avenir du Petit Globe)

Comme annoncé tout à l'heure, puisque ce Conseil a décidé de clore prématurément le débat sur le Petit Globe, et que je suis persuadé qu'un cinquième de ce Conseil souhaitera poursuivre le débat en commission, je dépose ce postulat que je demande de renvoyer directement en commission. Ce postulat intitulé : « Pour un vrai débat sur l'avenir du Petit Globe ».

La Municipalité a récemment annoncé renoncer à mener des travaux de rénovation sur le théâtre élisabéthain du Petit Globe et a décidé de le délocaliser. Une cession gratuite à l'école de cirque équestre, Atelier Shanju, à Gimel est envisagée. Le projet prévu, comme évoqué tout à l'heure, sur la Côte semble toutefois compromis pour des questions de conformité au point d'affectation touchant le secteur visé.

De nombreux habitants et acteurs de la vie culturelle yverdonnoise se sont inquiétés de cette disparition et une pétition recueillant plus de 1000 signatures a été déposée en janvier. Notre Conseil a étonnamment décidé de couper court à toute discussion en renvoyant cette pétition à la Municipalité.

Et, soucieux que notre Conseil puisse mener un débat serein sur l'avenir du Petit Globe, et conscient de la plus-value que représente ce théâtre dans l'offre culturelle yverdonnoise, nous avons l'avantage de déposer le postulat suivant, il y a d'ailleurs une coquille dans le texte que je vous ai transmis, M. le Président, il s'agit bien d'un postulat :

Nous demandons à ce que la Municipalité étudie la possibilité de revenir sur sa décision et propose les mesures nécessaires qui permettraient de garantir l'intégrité physique du théâtre du Petit Globe, et de reconstituer une équipe qui le gère et le fasse vivre.

Je demande donc que ce postulat soit renvoyé à une commission pour que cette commission puisse prendre le temps d'analyser dans les détails, les raisons de cette décision de la Municipalité et en débattre avec toutes les informations utiles.

M. le Président Stéphane BALET :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 69 a) de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité ou renvoi à une commission si un cinquième des membres le demande.

Donc, nous sommes en présence de la demande pour le renvoi à une commission. Alors formellement, nous sommes 86 et donc il faut qu'au moins 18 personnes soutiennent cette demande.

Alors celles et ceux qui sont en faveur de renvoyer ce postulat à une commission sont priés de le

faire savoir en levant la main.

Vote

Le renvoi de ce postulat à une commission est accepté à largement plus du cinquième des membres.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.11

Un Vœu de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Mesures pour régler le deal de rue: entretien avec le Conseil d'Etat le 28.03.2017)

Je me réjouis de cette décision. J'avais un vœu, que je n'ai pas annoncé, qui est en lien avec un objet qui était développé en début des divers, est-ce que vous me permettez de poursuivre M. le Président ?

M. le Président Stéphane BALET :

Oui, vous avez la parole.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Très bien, merci M. le Président.

Je reviens sur l'intervention de notre collègue DURUSSEL, sur le deal sur la Place de la Gare. Je partage sa préoccupation. Il est vrai que la situation est affligeante et le sentiment que la Municipalité a évoqué tout à l'heure, le sentiment d'incapacité à agir sur ce deal est effectivement désespérant et je partage, avec M. DURUSSEL, et vous avez raison, M. DURUSSEL, d'intervenir sur ce sujet.

Pourtant, ce qui est surprenant c'est qu'on nous avait promis, vous nous avez fait plein de promesses sur le deal à cet endroit, sur la Place de la Gare. Alors je prends la première qui avait été formulée dans le cadre de la campagne. C'est le poste de la gare qui devait résoudre le deal sur la Place de la Gare. Ce qu'on constate, c'est qu'aujourd'hui ce poste de la Gare, même s'il répond très certainement à des besoins de la population n'a pas réglé le problème du trafic de drogue à Yverdon.

Deuxième élément, en 2014, une Conseillère communale, actuellement Municipale en charge de la Police, déposait une motion pour demander à ce que les caméras qui étaient bloquées à 180° soit ouverte à 360° en nous disant que cela permettra d'aider la police à intercepter les trafiquants, je cite. On constate que cette mesure est également inutile, bien que l'intéressée nous ait assuré que cela permettrait de régler une bonne partie du problème.

Alors, on nous explique que ces mesures ne sont pas suffisantes et que, quelque part, c'est la faute du Canton, puisqu'on écrit des lettres au Canton. Alors tardivement, on attend janvier pour écrire des lettres au Canton. On écrit des lettres au Canton en se plaignant de ne pas avoir de réponses. Mais là, ce que vous oubliez, Mme la Municipale, c'est que la Conseillère d'Etat regarde le Conseil communal d'Yverdon, figurez-vous, et j'ai l'autorisation de vous annoncer qu'une date a été communiquée à la Municipalité, et que le 28 mars, la Municipalité rencontrera le Conseil d'Etat pour discuter de ce problème.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

J'en profite pour dire à Mme METRAUX qui nous regarde, que si elle pouvait nous écrire en direct plutôt que de passer par M. le Député, ça serait agréable !

Applaudissements

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte au point 12 de notre ordre du jour.

La discussion n'est pas demandée. Je me tourne maintenant vers la Municipalité pour savoir si elle a des réponses à apporter à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui, M. le Président.

**Réponses de la
Municipalité**

de M. le Municipal Marc-André BURKHARD à M. le Conseiller Christian GIROUD Question du 2 février 2017 concernant la pollution atmosphérique

Réponses aux questions de M. GIROUD, posées lors du Conseil communal du 02.02.2017

M. le Conseiller Christian GIROUD :

M. le Président, est-ce que vous permettez que je me rapproche ? Parce qu'à cause du brouillard de particules fines, j'ai de la peine à voir M. le Municipal.

Rires dans la salle

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Un peu de sérieux M. GIROUD, je vous demande !

Il y avait sept questions, on a pris la peine de les étudier et puis d'y répondre, j'espère ne pas être interrompu systématiquement par vous, M. GIROUD.

Quelles mesures la Commune a-t-elle prises pour faire face à ces pics de pollution ?

Depuis 2009, la Municipalité a mis en place un plan d'alarme en cas de concentrations excessives de poussières fines ou d'ozone dans l'air. Dès les seuils d'information atteints, la Ville informe la population par le biais d'un communiqué de presse et d'une annonce dans le journal de la Région le dépassement des seuils limites et conseille l'utilisation des transports publics, de la mobilité douce pour les trajets courts. Elle met gratuitement à disposition, durant tout l'épisode de pic de pollution, des cartes journalières pour l'utilisation des vélos Publibike.

La Municipalité est consciente que cette alternative n'est pas des plus idéale, raison pour laquelle, la Ville s'est approchée dernièrement de l'entreprise TRAVYS afin de trouver une solution pour une accessibilité facilitée sur les lignes de bus du réseau urbain lors des épisodes de pollution et pour une diffusion conjointe de l'information. Des discussions sont encore en cours.

D'autre part, en cas de périodes critiques, les services communaux prennent des dispositions dans le cadre de la planification des travaux (plus de pose d'enrobés bitumeux, limitation des transports et de travaux lourds en extérieur). Et l'utilisation unique de l'essence pour les petites machines a été instaurée pour les services communaux depuis 2004 par STE.

À plus large échelle, le Canton quant à lui met en place son action de promotion Bol d'air qui encourage l'utilisation des transports publics à un prix réduit et fournit, au travers d'un

communiqué de presse, des recommandations sanitaires et le comportement idéal et individuel à privilégier. Ça c'était pour la première réponse.

La deuxième question : quelles sont les mesures préventives envisagées dans le futur ?

Les pics de pollution ont lieu lors des conditions météorologiques défavorables (période d'inversion persistante en hiver ou canicule en été). Les mesures préventives consistent avant tout à réduire les émissions polluantes tout au long de l'année, notamment en encourageant principalement l'utilisation, comme je l'ai dit avant, des transports publics et en favorisant le transfert modal. Et en cas de pic de pollution, l'information reste un élément essentiel pour que les personnes les plus sensibles puissent se protéger, de même que pour sensibiliser l'ensemble de la population.

La troisième question : l'implantation du site de prélèvement des polluants atmosphériques au voisinage de la Thièle, dans un site, certes bucolique, mais distant des zones à forte densité de trafic automobile, de mobilité douce et de construction, est-il adéquat pour évaluer la pollution aérienne moyenne et l'intensité des pics de pollution à Yverdon ?

L'implantation de la station, et voilà la réponse, de mesures a été fixée en collaboration avec le service cantonal Direction générale de l'environnement, division air, climat et risques technologiques, et le site choisi est représentatif de l'exposition moyenne de la population à la pollution atmosphérique.

Pour la quatrième question : les résultats seront-ils les mêmes si le site de prélèvement se situe sur la Place d'Armes, à la route de Lausanne ou à la rue du Midi, par exemple ?

Non, les résultats ne seraient pas les mêmes car plusieurs facteurs agissent sur la distribution des particules fines. Le transport et la transformation chimique des polluants dépendent en grande partie de la hauteur à laquelle ces substances sont émises, de leur quantité, de leur qualité, de leur type et de leur composition, ainsi que de la configuration du terrain. Les facteurs jouent également un rôle, un rayonnement de l'air humide à travers le vent et une situation météorologique. Ces données peuvent également varier fortement d'une saison à l'autre. Dès lors, les mesures proches de nombreuses sources d'émissions ne seraient pas représentatives.

Question cinq : quand les PM 2.5 seront-elles mesurées ?

En 2013, la Commission fédérale de l'hygiène de l'air a recommandé de mesurer les PM 2.5 et de modifier l'ordonnance de la protection de l'air (OPair) afin d'y intégrer une valeur limite d'émissions, car aujourd'hui, aucune valeur limite n'est fixée par la Confédération pour ce type de particules. Actuellement, seuls les appareils de mesure de la Confédération (deux en Romandie, Payerne et Lausanne) sont dotés de capteurs permettant de distinguer les PM 2.5. Toutefois, un renouvellement des appareils du Canton est en cours et ils permettront de mesurer les PM10 et les PM2.5.

L'ordonnance sur la protection de l'air est régulièrement renforcée afin que des mesures en amont, durablement efficaces, soient prises. Des améliorations techniques pour rendre les voitures ou les systèmes de chauffage moins polluants existent déjà et la révision envisagée par la Confédération s'inscrit dans cette tendance.

La question six : combien coûte, par an, à la Commune le seul site de mesure de la pollution atmosphérique ?

La réponse : environ CHF 1500 par an pour l'électricité consommée.

La septième question : comment cartographier de manière fiable la pollution aérienne avec un seul site de mesure ?

La Direction générale de l'environnement ARC exploite un réseau de capteurs passifs NO₂ sur

l'ensemble du territoire cantonal, dont cinq se trouvent dans l'agglomération d'Yverdon. Le dioxyde d'azote (NO₂) est principalement émis par le trafic automobile et les chauffages, il est donc un bon marqueur de pollution en milieu urbain.

Les neuf stations de mesures dans le Canton de Vaud (sept cantonales et deux fédérales), toutes réparties sur des sites représentatifs des niveaux de pollution de l'air, complètent par leurs mesures capteurs passifs et permettent d'établir une cartographie fiable des niveaux de pollution. De plus, ce réseau permet la mise à disposition, en continu, des concentrations de polluants atmosphériques mesurées sur les différents sites afin d'alerter les autorités et informer la population.

J'ai ici une table, qui vous donne, depuis 1995 à 2016, les expositions aux capteurs NO₂, la norme n'a jamais été dépassée, sur les cinq points que la Ville a sous contrôle. Voilà, j'espère avoir répondu pleinement à vos multiples questions.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Je vous remercie, M. le Municipal, pour ces réponses détaillées. Vous remercieriez aussi beaucoup votre service qui a dû piocher, dû travailler beaucoup pour répondre à mes nombreuses questions.

J'aurais juste ajouté peut-être un petit commentaire : pour diminuer la pollution aux PM10, une des mesures facile à faire, c'est de diminuer la vitesse des véhicules en Ville et je profite de l'occasion pour rappeler que les zones 30km/h sont aussi un bon moyen pour diminuer l'émission de particules fines.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Merci pour vos remarques.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

J'aimerais amener de l'information concernant le problème de la pétition qui a été faite par l'association Isles-Valentin et déposée en début de séance, et qui demande donc, dans sa pétition, que nous mettions les rues perpendiculaires, les dents du peigne de la route de contournement à 30km/h.

Pour aller dans le sens, d'ailleurs de M. le Conseiller GIROUD, au niveau des particules fines, de la vitesse et de réduire la vitesse, la Municipalité a décidé en janvier d'accéder à la demande de l'association Isles-Valentin en mettant à 30km/h les rues de Graveline, Valentin, Moulins, Chemin de Roseyres, Pierre-de-Savoie et Roger-de-Guimps.

Nous avons donc écrit à l'association Isles-Valentin ainsi qu'à l'ATE en date du 15 février pour leur signifier notre décision. Il est quand même quelque peu surprenant, vous en conviendrez, qu'on découvre qu'il y a une pétition qui est déposée pour nous demander de mettre les rues à 30km/h alors que ça fait deux semaines qu'on leur a écrit qu'on est d'accord. Puisqu'on vous dit qu'on est d'accord !

Donc j'espère que l'information qui a été donnée hier dans un journal local, mais qui a été une information unilatérale puisse être corrigée en disant donc, Mesdames, Messieurs, que la Municipalité accepte volontiers de mettre ces rues « dents du peigne » à 30km/h. La mise à l'enquête, d'ailleurs, de ces rues-là a fait l'objet, est en cours actuellement, et nous avons précisé que les mesures d'accompagnement qui doivent être faites pour que les rues soient reconnues à 30km/h, il y a 85% des voitures qui ne doivent pas dépasser les 38km/h des 85, et bien, ont été

donc mises à l'enquête, mais ça a été effectivement mis à l'enquête et on a écrit à ces associations...

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN lève la main

Je n'ai pas fini M. RAMCHURN !

Et on a écrit à ces associations pour leur signifier que telle qu'il y a eu une consultation préalable au Canton, nous avons donc déposé le même dossier en garantissant que nous allons donc faire les démarches pour mettre en place ces 30km/h dans les rues perpendiculaires à la route de contournement. C'est donc une information de la Municipalité.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, ma question s'adresse à la Municipalité. J'aimerais savoir si vous avez des statistiques sur les accidents dans les zones 30 et dans les zones 50 ?

Parce que la problématique qui se révèle à certains endroits, justement les zones 30, c'est que les zones de traverse pour les piétons ne sont plus correctement délimitées, l'usage d'obstacles et de voitures aussi pour ralentir le trafic a tendance, des fois, à cacher la vue des piétons, surtout pour les enfants, et il n'est pas certain que la sécurité, justement pour ces derniers, soit supérieure dans les zones 30 aux zones 50.

Alors je ne sais pas si on a un retour sur les accidents de la Ville et est-ce qu'on s'est posé la question sur notre expérience, déjà, qui a été faite dans les quartiers zones 30.

M. le Président Stéphane BALET :

Alors M. le Conseiller RAMCHURN, c'est volontiers qu'on prendra note de cette question pour le prochain Conseil.

Compte tenu du fait que nous sommes au point des réponses de la Municipalité, que je vous ai laissé la possibilité tout à l'heure de prendre la parole, lorsque j'ai demandé : la parole est toujours ouverte au point des interventions. Vous ne vous êtes pas manifesté, donc je vous propose de revenir avec ces questions lors de notre prochain Conseil.

Donc maintenant, je passe la parole à Mme la Municipale Gloria CAPT, vous avez certainement des réponses à nous amener.

de Mme la Municipale Gloria CAPT à M. le Conseiller Pierre HUNKELER Question du 2 février 2017 concernant l'aérodrome

Exactement, M. le Président. J'ai deux réponses à apporter à M. le Conseiller HUNKELER, puisque je le lui avais dit qu'il me fallait un peu de temps pour prendre quelques renseignements dans deux domaines un petit peu plus pointus.

Ces deux questions étaient la pratique de la voltige aérienne et de ses conséquences pour les habitants de la Ville - je l'ai un peu résumée et condensée, c'était un petit peu plus long mais c'est un résumé - et la procédure de consultation publique au sujet du Plan Sectoriel d'infrastructure aéronautique.

Les Services de l'Urbanisme et des Bâtiments ainsi que le Service de la Sécurité publique ont planché sur ces deux problématiques et apportent les réponses suivantes :

Tout d'abord, sur la voltige aérienne ou comment voir le bas en haut.

À Yverdon-les-Bains, la voltige aérienne est réglementée de la façon suivante :

Lors des décollages et des atterrissages, les zones d'approches des avions sont indiquées sur

une carte d'approche à vue qui délimite le survol de l'aérodrome selon des boucles de 2'000 m.

L'exercice de la voltige s'effectue dans un volume virtuel appelé box. L'emplacement de ces boxes dédiés à l'exercice de la voltige est défini sur une carte. Dans les environs, ils sont au nombre de huit. Celui situé au-dessus de l'aérodrome a une dimension de 1'000 m x 400 m. Ces boxes sont tous à 500 mètres du sol et évitent les périmètres d'agglomération.

L'avion émet 62 décibels en vol, ce qui correspond au son émis par une voix normale. Une attention particulière est portée aux nuisances sonores subies par les riverains, ainsi les pilotes ne pratiquent pas leur sport deux fois de suite dans le même box.

Afin de cadrer et de limiter les nuisances possibles, des horaires, approuvés par l'OFAC dans le règlement d'exploitation, sont arrêtés. Le règlement d'exploitation du 8 septembre 1999 a été repris dans la fiche PSIA. Si la Commune souhaite la modification de ces horaires, elle doit déposer une demande de modification de ce règlement directement à l'OFAC. Une modification se fera en accord avec les exploitants et sera intégrée dans le protocole de coordination de l'affiche PSIA.

Les vols de voltige au-dessus de l'aérodrome sont admis pour deux périodes. Il y a la période du 30 septembre au 1^{er} avril et la période du 1^{er} avril au 30 septembre.

Rires dans la salle

Voilà, donc si je prends la première période, celle du 30 septembre au 1^{er} avril :

- L'horaire c'est du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Et du 1^{er} avril au 30 septembre, les horaires sont réduits :

- C'est du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
- Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
- Et le samedi, ce n'est que le matin de 9h00 à 12h00. « Les tondeuses à gazon, elles, c'est toute la journée, le samedi ».

Je précise que l'aérodrome ne possède qu'un seul avion pour pratiquer la voltige et qu'en six mois, seules 50 heures de vol ont été effectuées. La durée d'un vol est aussi souvent d'environ vingt minutes. Voilà pour la première réponse.

La seconde réponse concerne la consultation publique du Plan sectoriel d'infrastructures aéronautiques (PSIA). Vous allez voir, c'est aussi spécial.

Alors, cette mise à l'enquête se déroule en deux temps :

Il y a d'abord la consultation des autorités. L'OFAC adresse au Service du développement territorial (SDT), le protocole de coordination de la fiche PSIA de l'aérodrome d'Yverdon-les-Bains en l'occurrence, qui l'adresse aux communes autorisées. Il faut accrocher sa ceinture parce que ce n'est pas tout à fait si simple. Il s'agit d'une procédure de consultation des autorités et pas de la population. Cette consultation s'est faite dès la réception du courrier le 26 septembre 2016 dernier avec un délai de réponse au 25 novembre 2016.

Le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments a participé à deux séances de coordination relative à l'élaboration de la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique, c'est donc la PSIA, de l'aérodrome d'Yverdon-les-Bains, les 18 juillet 2012 et 8 décembre 2015. On aura compris, ce n'est pas une procédure qui est très rapide. Toutes les remarques émises lors de ces réunions ont été prises en considération pour la finalisation du protocole de coordination.

Et puis, ensuite, il y a une information publique. Après tout cela, après cinq, six, sept ans de

procédure, il y a une information publique.

Cette procédure est habituellement menée en parallèle à la consultation des autorités. L'OFAC a omis de transmettre cette publication en l'espèce. Dans le cadre de la rédaction d'une nouvelle fiche PSIA, ce qui est le cas pour l'aérodrome d'Yverdon, qui jusque-là n'en avait pas, l'OFAC a adressé au Canton une fiche d'information participative à la population pour publication dans la Feuille des avis officiels. Les communes concernées, en l'occurrence Yverdon-les-Bains et Ependes, doivent s'organiser pour informer leur population par une publication dans la presse tout ménage.

Le SDT, quant à lui, publiera la fiche d'information dans la Feuille des avis officiels du mardi 7 mars. Donc mardi prochain. Durant trente jours, soit jusqu'au 7 avril, la fiche PSIA sera consultable à l'accueil du SDT, des communes d'Yverdon et d'Ependes. La population pourra faire part de ses remarques.

Naturellement, je suis à disposition pour tout autre renseignement et, à la sortie, il y a une petite interrogation orale pour voir si m'avez bien suivie, si vous avez bien compris toute la procédure mise en place par la Confédération.

Voilà, merci de votre attention.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Merci pour ces informations très détaillées, plus que détaillées, qui permettent de comprendre pourquoi, sur le site de l'OFAC, il y avait une consultation qui se terminait le 11 novembre et que personne n'en savait rien ici.

Je constate que la procédure de consultation de la population va donc s'ouvrir tout prochainement. Je constate aussi qu'il y a un lien entre la future fiche et la voltige et j'invite ceux qui trouvent que la voltige doit quand même dépasser les 62 décibels, jusqu'à la piscine, à se manifester en disant qu'il serait bien de réduire quelque peu des horaires qui, comme vous l'avez entendu, vont pratiquement du lundi matin 8h00 au samedi 12h00 en été, 17h00 en hiver.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte. Y-a-t-il d'autres réponses de la part de la Municipalité ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, M. le Président.

M. le Président Stéphane BALET :

Nous arrivons donc au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous, pour autant qu'il y ait de la matière, jeudi 6 avril 2017 à 20 heures.

Il est 22h25, je lève cette séance en vous souhaitant une très belle fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Stéphane BALET



Président



Anne LEUENBERGER



Secrétaire adjointe

Clôture